BUDGET 2013-2014

INVESTIR POUR ASSURER NOTRE PROSPÉRITÉ

La vision économique du gouvernement

Finances et Économie
Québec

NOTE
La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2013-2014
INVESTIR POUR ASSURER NOTRE PROSPÉRITÉ
La vision économique du gouvernement

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2012
ISBN 978-2-551-25348-7 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-66405-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction **1**

1. L'investissement privé, clé de la croissance future **3**

1.1 Investissement, productivité et niveau de vie 10

1.2 Investissement et exportations 13

1.3 Investissement et innovation 22

1.4 Investissement et formation de la main-d'œuvre 27

1.5 Investissement et réglementation 30

2. Le budget 2013-2014 : le gouvernement passe immédiatement à l'action **31**

2.1 Deux actions « coup de poing » 32

2.1.1 Le C2I : un congé fiscal de dix ans afin de stimuler les grands projets 33

2.1.2 La prolongation et la bonification jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement 36

2.2 Un soutien concret aux entreprises 39

2.2.1 Une voie rapide : le Groupe d'action ministérielle pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé 39

2.2.2 Un puissant levier pour soutenir ceux qui investissent : la Banque de développement économique du Québec 40

2.3 Des actions sectorielles 46

2.3.1 Le développement du Nord et l'exploitation minière : une source d'investissement en capital 46

2.3.2 La valorisation des ressources naturelles québécoises par la transformation 51

2.3.3 La stratégie industrielle pour le développement des transports et des technologies propres 57

2.3.4 L'investissement dans le secteur biopharmaceutique 59

2.3.5 La nouvelle politique énergétique 69

2.3.6 La politique de souveraineté alimentaire 70

2.3.7 Le plan de développement du tourisme 71

2.3.8 Enveloppe de 6 millions de dollars pour la Gaspésie et les Îles-de-la Madeleine 72

2.3.9 Une loi-cadre pour reconnaître, promouvoir et développer l'économie sociale 73

2.4 Des politiques structurelles 74

2.4.1 Une main-d'œuvre qualifiée et instruite 74

2.4.2 La politique nationale de la recherche et de l'innovation 77

2.4.3 Le développement du commerce extérieur et l'appui au libre-échange Canada–Union européenne 78

2.4.4 L'allègement réglementaire et administratif 80

Conclusion 81

INTRODUCTION

Le nouveau gouvernement présente dès l'automne 2012 le budget 2013-2014.

Le gouvernement engage ainsi immédiatement les initiatives permettant d'assurer la prospérité du Québec :

— en remettant de l'ordre dans les finances publiques;

— en prenant les moyens pour accélérer la croissance économique, au bénéfice de tous les Québécois.

Sur le plan économique, le gouvernement présente la vision qui guidera son action. Cette vision est fondée sur la certitude qu'il faut **investir pour assurer notre prospérité**.

Les investissements privés[1] sont en effet la clé de la croissance future. En augmentant la productivité des travailleurs et en renforçant la compétitivité des entreprises, les investissements privés conduiront à un accroissement du niveau de vie de la population.

Dans le but d'encourager les investissements privés, cette vision s'accompagne :

— de l'annonce de premiers gestes concrets, mis en place dans le cadre du budget;

— de l'identification des principales initiatives qui seront engagées au cours des prochains mois.

■ Un climat d'affaires stimulant pour les investissements

La vision économique du gouvernement implique que le Québec offre un climat d'affaires stimulant, favorable aux projets créant de la richesse et des emplois, et garantissant aux entrepreneurs une action gouvernementale prévisible et exempte de toute surprise.

C'est l'un des buts mêmes du budget 2013-2014 : dans le cadre du budget, le gouvernement annonce avec clarté les orientations qu'il privilégiera au cours des prochains mois dans le domaine économique. Toutes ces orientations visent avant tout à favoriser le développement des investissements privés, la réalisation au Québec de projets porteurs de valeur ajoutée et les différentes initiatives grâce auxquelles les Québécois bénéficieront d'une prospérité accrue.

La philosophie économique ainsi définie est donc claire, et le gouvernement n'y dérogera pas.

---

[1] Dans ce document, on considère comme investissements privés les investissements classés dans la catégorie statistique des « investissements non résidentiels des entreprises ».

■ L'exigence d'intégrité

Il importe ici de rappeler l'exigence d'intégrité, qui traverse l'ensemble de l'action gouvernementale.

Le soutien de la croissance économique est réalisé par un gouvernement qui a fait de l'intégrité sa priorité absolue. Cette exigence d'intégrité s'applique à la vision économique du gouvernement, comme à l'ensemble des actions de l'État québécois.

— La lutte contre la corruption et la collusion est la base d'une économie saine, transparente et attrayante pour les investisseurs.

— Un climat d'affaires propice aux investissements et à la création de richesse est d'abord fondé sur des mœurs politiques irréprochables, sur des règles draconiennes combattant la corruption et sur des modes d'attribution des contrats publics clairs et rigoureux.

Le gouvernement a déjà pris de premières initiatives, afin d'assainir la situation dans les secteurs où une intervention d'urgence s'imposait. Les nouvelles règles s'appliqueront à tous de façon équitable.

Dans un contexte marqué par l'exigence d'intégrité, le gouvernement définit donc clairement les priorités qu'il retient et les gestes qu'il engage, afin de rendre les Québécois plus prospères.

1. L'INVESTISSEMENT PRIVÉ, CLÉ DE LA CROISSANCE FUTURE

Au cours des dernières années, un accent important a été mis sur les investissements publics. L'effort ainsi consenti par les contribuables québécois a atteint un sommet. Cet effort aura un impact positif sur la croissance économique à venir, en raison de l'incidence des investissements publics sur l'environnement d'affaires.

La priorité doit maintenant porter directement sur les investissements privés, où il reste beaucoup de chemin à parcourir.

Le Québec a profité d'une forte reprise des investissements privés en 2010 et en 2011. Cette croissance s'est poursuivie en 2012 et devrait se prolonger au cours des prochaines années. En revanche, le Québec n'a pas atteint son plein potentiel en la matière.

— Bien que l'investissement privé au Québec ait dépassé les niveaux d'avant la récession, sa part relative dans le produit intérieur brut (PIB) est inférieure à celle observée dans l'ensemble du Canada.

— En 2011, au Québec, la part des investissements privés par rapport au PIB s'est établie à 8,8 %, comparativement à 11,7 % au Canada.

GRAPHIQUE 1

Investissements privés au Québec
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

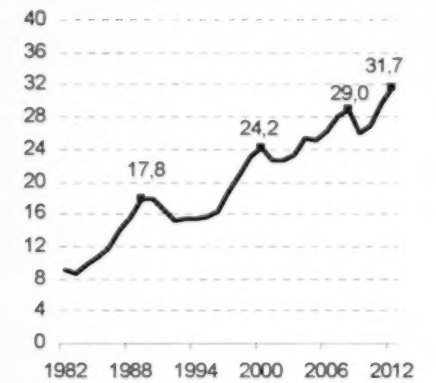

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE 2

Investissements privés
(en pourcentage du PIB, en termes nominaux)

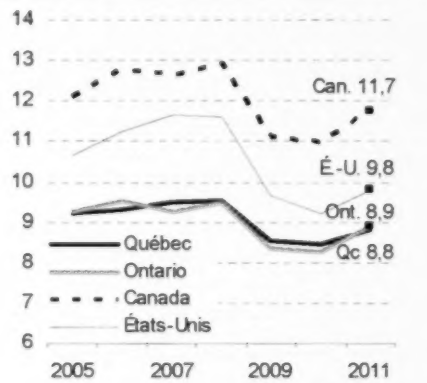

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, Statistique Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ La vision économique du gouvernement

Si les investissements privés avaient eu la même importance relative au Québec que dans l'ensemble du Canada, ils auraient été de 33,5 % plus élevés, soit de 10 milliards de dollars supérieurs au montant effectivement observé.

La vision économique du gouvernement est claire : pour assurer notre prospérité présente et future, il faut stimuler l'investissement privé.

— C'est par les investissements privés que passent la croissance économique, l'augmentation de la productivité, la progression du niveau de vie, l'amélioration de la balance commerciale et la diffusion des innovations.

— L'investissement privé suscite et favorise une meilleure formation de la main-d'œuvre, qui elle-même attire de nouveaux investissements.

— Les investissements privés que le gouvernement souhaite attirer et promouvoir sont aussi bien les investissements des entreprises québécoises que les investissements provenant de l'étranger.

— Le développement soutenu des investissements privés peut jouer un rôle analogue à celui rempli par les investissements publics, sur le plan conjoncturel, en stimulant l'activité économique à court terme.

La comparaison des investissements privés au Québec, en Ontario et au Canada

Des effets à prendre en compte

La comparaison des investissements privés au Québec, en Ontario et au Canada doit être effectuée en tenant compte des particularités de chacune de ces économies.

- Au Canada, le portrait des investissements privés est influencé par l'importance des investissements dans le secteur du pétrole et gaz. En 2011, dans l'ensemble du Canada, les investissements des entreprises dans le secteur du pétrole et gaz ont atteint 55,9 milliards de dollars, soit environ le quart de l'investissement des entreprises.

- La comparaison des investissements privés entre le Québec et l'Ontario est plus directe, étant donné les similitudes existant entre les deux économies. On constate que la part de l'investissement dans le PIB est relativement semblable dans les deux juridictions. Toutefois, le PIB par habitant au Québec est d'environ 15 % inférieur à celui du Canada et de l'Ontario. Le niveau relativement faible du PIB au Québec masque ainsi un sous-investissement en termes absolus, puisque la richesse du Québec, mesurée par le PIB par habitant, est moindre.

La comparaison des investissements privés au Québec, en Ontario et au Canada (suite)

Des constats qui demeurent

Afin de prendre en compte ces effets, il est préférable d'analyser l'investissement privé par travailleur dans ce secteur, ou encore l'investissement en machines et matériel par travailleur. En effet, l'investissement en machines et matériel a un impact direct sur la croissance de la productivité.

Le constat reste cependant le même : malgré la reprise ayant suivi la récession de 2008, le niveau des investissements privés au Québec est inférieur à celui de ses principaux partenaires commerciaux.

Investissements privés par travailleur

(en milliers de dollars, en termes nominaux)

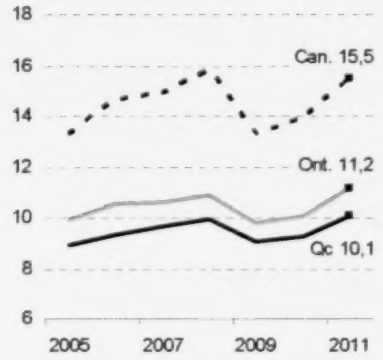

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Investissements en machines et matériel par travailleur
(en milliers de dollars, en termes nominaux)

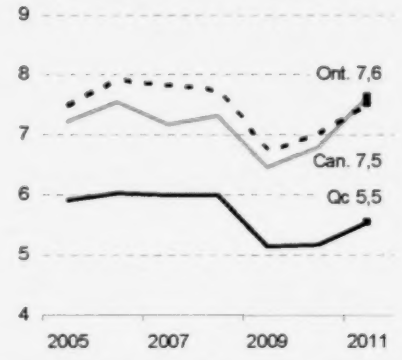

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Un moment propice

La conjoncture actuelle se prête bien à la promotion des investissements privés.

— Les entreprises ont accumulé des moyens financiers importants depuis la fin de la récession, en raison du niveau élevé de leurs bénéfices. Les bénéfices des sociétés québécoises devraient atteindre près de 30 milliards de dollars en 2012.

— Les entreprises disposent ainsi de réserves financières suffisantes pour investir.

— Les conditions d'emprunt sont favorables, en raison des faibles taux d'intérêt, alors que le niveau du dollar canadien facilite l'acquisition de machines et matériel.

Les entreprises hésitent cependant à investir, en raison d'une conjoncture mondiale incertaine.

Le moment est approprié pour donner un « coup de pouce » et encourager les entreprises à investir au Québec, afin qu'elles soient prêtes lors de l'accélération de la croissance mondiale. Les investissements ainsi consentis permettront à ces entreprises de profiter de la croissance à venir.

GRAPHIQUE 3

Évolution des bénéfices des sociétés
(en milliards de dollars)

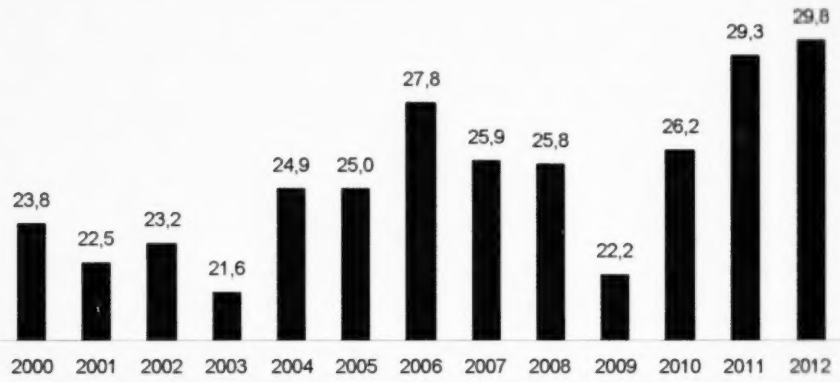

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Un accent important sur les investissements publics

En raison de l'effort consenti par les contribuables québécois en faveur des investissements publics, le Québec a bénéficié depuis 2007 d'un accroissement important de son stock de capital public.

- En pourcentage du produit intérieur brut (PIB), le stock de capital du secteur public a retrouvé en 2011 le niveau du début des années 1980.

- Toujours en 2011 et par rapport au PIB, le stock de capital du secteur public observé au Québec est maintenant nettement supérieur à celui du Canada.

Ces données signifient que les investissements de l'État ont amélioré la dotation en capital public, sur laquelle les entreprises peuvent s'appuyer pour développer leurs activités.

Évolution du stock de capital du secteur public au Québec et au Canada
(en pourcentage du PIB, en termes réels)

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Un accent important sur les investissements publics (suite)

L'effort d'investissement consenti par l'État québécois a eu un coût : il s'est accompagné d'un accroissement significatif de l'endettement. Les investissements publics représentent en fait le premier facteur d'augmentation de la dette du Québec.

Depuis 2009, les immobilisations nettes ont représenté 56 % de la croissance de la dette brute du Québec.

Facteurs de croissance de la dette brute pour 2009 à 2012
(en milliards de dollars et en pourcentage)

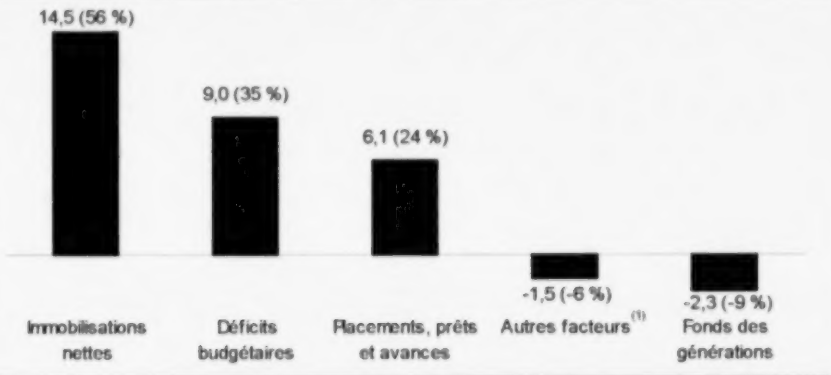

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

Les caractéristiques de l'économie québécoise

Le produit intérieur brut du Québec en 2011

Le Québec est une économie moderne et diversifiée. En 2011, le PIB réel par secteur se répartissait entre les services (75,7 %), la fabrication (16,0 %), la construction (6,1 %) et le secteur primaire (2,2 %).

Le secteur des services comprenait notamment :

- le sous-secteur des finances, des assurances, des services immobiliers et de location; avec un poids de 18,2 % dans l'économie, ce sous-secteur était le plus important du secteur des services;
- le sous-secteur de la santé et l'éducation (12,8 %);
- le sous-secteur du commerce (12,0 %).

Pour ce qui est de la fabrication, le sous-secteur des produits métalliques et des métaux primaires était le plus important, avec une part de 2,7 % de la production. Les sous-secteurs des aliments, des boissons et des produits du tabac (2,4 %), du bois et du papier (2,2 %) et du matériel de transport (2,2 %) contribuent aussi de façon considérable à l'économie du Québec.

Répartition du PIB réel par secteur en 2011
(en milliards de dollars et en pourcentage du PIB réel)

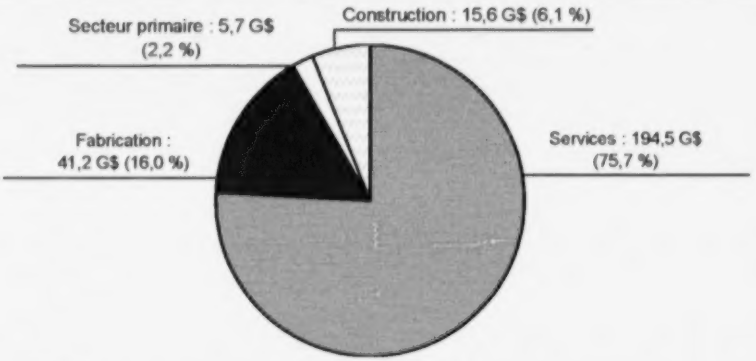

Fabrication :
- Produits métalliques et métaux primaires : 7,1 G$ (2,7 %)
- Aliments, boissons et produits du tabac : 6,2 G$ (2,4 %)
- Bois et papier : 5,8 G$ (2,2 %)
- Matériel de transport : 5,6 G$ (2,2 %)
- Produits chimiques et dérivés du pétrole : 5,3 G$ (2,0 %)
- Autres : 11,3 G$ (4,5 %)

Services :
- Finances et assurances, services immobiliers et de location : 46,8 G$ (18,2 %)
- Santé et éducation : 32,9 G$ (12,8 %)
- Commerce : 30,9 G$ (12,0 %)
- Admin. publiques : 17,7 G$ (6,9 %)
- Services professionnels, scientifiques et techniques : 11,5 G$ (4,5 %)
- Transport et entreposage : 11,4 G$ (4,4 %)
- Services publics : 11,3 G$ (4,4 %)
- Autres : 32,1 G$ (12,5 %)

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.1 Investissement, productivité et niveau de vie

L'investissement privé fournit aux travailleurs les moyens de produire davantage, de façon plus efficace et à moindre coût. Il représente l'assise même de la productivité[2].

❑ L'investissement, source de la productivité

Comme en Ontario, au Canada ou aux États-Unis, les gains de productivité réalisés au Québec depuis 1989 résultent principalement de l'investissement.

— Au Québec, au cours de la période 1989-2010, l'investissement explique les deux tiers des gains de productivité – le tiers restant provenant de l'efficacité de la production.

TABLEAU 1

Gains de productivité, selon la source de croissance, 1989-2010
(en dollars canadiens constants de 2010, sauf indication contraire)

		Sources des gains de productivité			
		Investissement		Efficacité de la production[2]	
	Gains de productivité[1]	en dollars	% du total	en dollars	% du total
Québec	9 493	6 269	66	3 224	34
Ontario	11 468	6 391	56	5 077	44
Canada	10 860	7 409	68	3 451	32
États-Unis	17 788	10 288	58	7 500	42

Note : Pour plus de détails, voir *Budget 2012-2013 – Plan budgétaire*, section B, chapitre « Le point sur la productivité au Québec ».
(1) Contribution de la productivité horaire aux gains de niveau de vie, en dollars canadiens par habitant.
(2) L'efficacité de la production traduit l'utilisation du travail et du capital.
Sources : Statistique Canada, Bureau of Economic Analysis, Bureau of Labor Statistics, OCDE et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ La productivité, moteur de la prospérité

La productivité est, à son tour, le principal moteur de la prospérité, notamment dans une économie avancée.

Une économie en développement peut faire des gains en scolarisant sa population ou encore en encourageant la participation des femmes au marché du travail. Dans le cas d'une économie développée comme l'économie québécoise, ces sources ont désormais un potentiel de croissance plus limité.

2 La productivité est une notion économique qui traduit l'efficacité d'un processus visant à transformer des facteurs de production (intrants) en un résultat. Plus spécifiquement, la productivité du travail est le ratio entre la production et la quantité du facteur de production « travail » utilisée. Elle s'exprime en production (PIB) par travailleur ou par heure travaillée.

Le rapport du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises soulignait que « le seul moyen de nous enrichir et d'éviter de perdre du terrain parmi les nations consistera à ce que chacun de nous produise plus de richesse pendant chaque heure passée à travailler, c'est-à-dire soit plus productif[3] ».

❑ Des écarts de niveau de vie au détriment du Québec

Malgré des progrès enregistrés en termes de croissance du PIB réel par habitant au cours des dernières années, le Québec présente encore des écarts importants de niveau de vie, notamment par rapport à ses principaux partenaires. Ces écarts de niveau de vie s'expliquent en bonne partie par des écarts de productivité.

— En 2010, l'écart de niveau de vie était de 37 % entre le Québec et les États-Unis.

— L'écart de productivité atteignait 48 % pour la même période.

GRAPHIQUE 4

Productivité et niveau de vie, 2010
(en dollars canadiens par emploi et par habitant, écart en pourcentage par rapport au Québec)

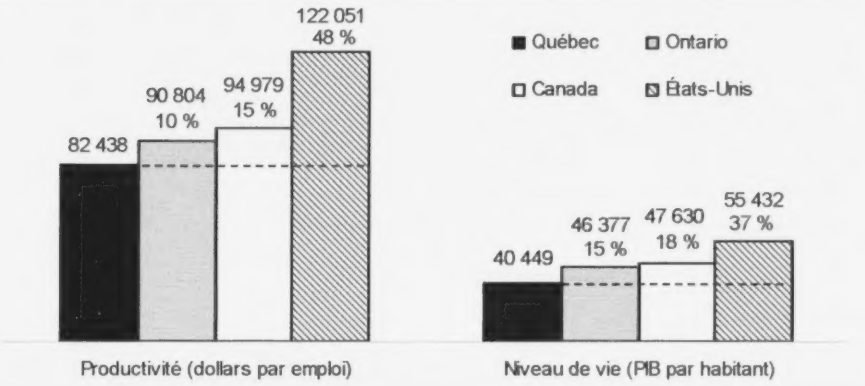

Sources : Statistique Canada, Bureau of Economic Analysis, Bureau of Labor Statistics, OCDE et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

[3] GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES, *L'investissement au Québec : on est pour*, [Rapport], 2008.

Productivité et niveau de vie : un constat partagé par les experts

Le Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal a récemment publié un rapport intitulé *Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2012*[1].

Le constat

Le rapport souligne que le niveau de vie du Québec compte toujours parmi les plus faibles d'une sélection de 20 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)[2].

- Le niveau de vie du Québec, mesuré par le produit intérieur brut (PIB) par habitant, s'est amélioré en 2011.
- À cette date, il se chiffrait à près de 42 000 $ par habitant, soit environ 7 000 $ de moins par habitant que la moyenne observée parmi l'échantillon étudié.

Les causes

Afin de déterminer les principales causes de ce constat, les auteurs ont analysé l'ensemble des déterminants du niveau de vie.

- Ils ont démontré qu'au cours des 30 dernières années, l'augmentation du niveau de vie s'explique essentiellement par la croissance de la productivité du travail. Les autres facteurs – soit l'intensité du travail, le taux d'emploi et la démographie – ont un effet marginal à long terme, lorsqu'ils sont combinés.
- La productivité du travail permet d'expliquer plus de 80 % de la croissance du niveau de vie au Québec. Or, le Québec accuse toujours un retard important en matière de productivité du travail par rapport aux autres juridictions.

1 CENTRE SUR LA PRODUCTIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ, *Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2012*, HEC Montréal, 2012.

2 OCDE-20 : les 20 pays de l'OCDE sélectionnés l'ont été pour des raisons de disponibilité des données, et représentent un échantillon diversifié de modèles d'organisation sociale et économique.

1.2 Investissement et exportations

Dans une économie aussi ouverte sur le monde que l'économie québécoise, l'investissement joue un rôle crucial pour améliorer la compétitivité et assurer ainsi la croissance des exportations.

❑ Des exportations de 153 milliards de dollars

En 2011, les entreprises québécoises ont exporté dans le reste du Canada et sur le marché mondial près de 153 milliards de dollars en biens et services, soit 45,4 % du PIB du Québec.

Ces exportations interprovinciales et internationales étaient destinées principalement au reste du Canada (19,0%), aux États-Unis (17,9 %) et à l'Europe (3,8 %).

GRAPHIQUE 5

Poids des exportations interprovinciales et internationales dans le PIB selon les partenaires commerciaux du Québec
(en pourcentage du PIB nominal, en 2011)

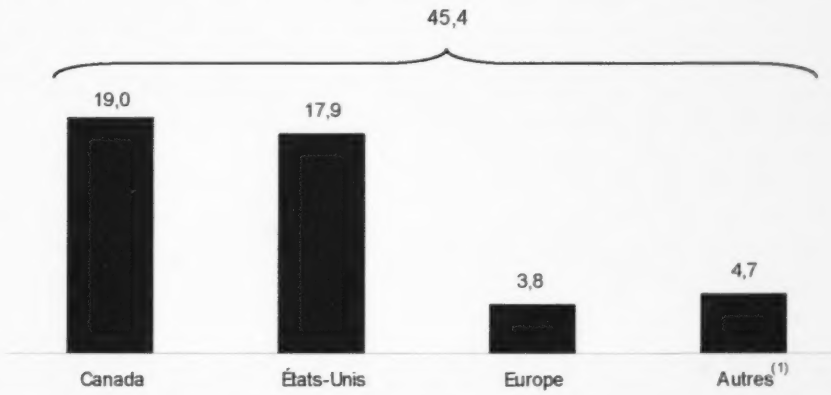

(1) Soit notamment la Chine, le Mexique, le Japon, le Brésil, la Corée du Sud et l'Inde.
Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Les exportations québécoises reposaient sur une gamme de produits très diversifiée.

Pour ce qui est des exportations internationales, les exportations du Québec sont composées à plus de 80 % de biens.

— Les avions et pièces, un secteur à haute valeur ajoutée où le Québec détient d'importants avantages concurrentiels, représentent la plus forte part des exportations, avec 16,7 %.

— Les machines et matériel comptent pour 16,6 %.

— Les métaux primaires, dont l'acier et l'aluminium, avec 16,0 % des exportations, forment le troisième secteur en importance.

— Les autres principaux produits exportés en 2011 sont les pâtes et papiers (8,4 % des exportations internationales), les produits chimiques (6,7 %), les métaux et minéraux (2,9 %) et le bois et les matériaux de construction (2,7 %).

— La catégorie des autres biens, particulièrement diversifiée, compte pour 30,0 % des exportations.

GRAPHIQUE 6

Répartition des exportations internationales par type de produits en 2011
(en milliards de dollars, en pourcentage, en termes réels)

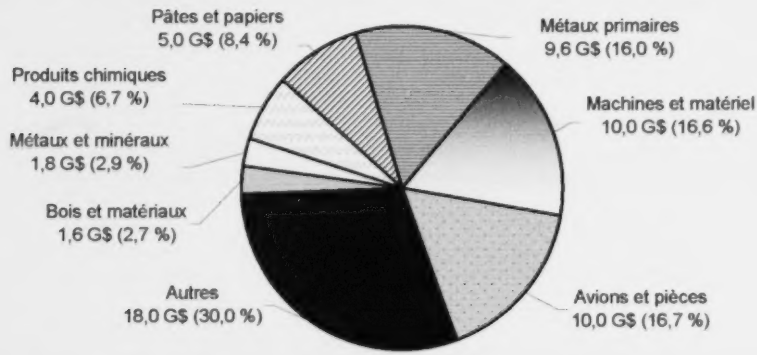

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Des atouts

Sur le plan du commerce mondial, le Québec peut compter sur des atouts importants.

— Grâce à son positionnement géographique et à sa participation à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Québec bénéficie d'un accès privilégié à un marché de 460 millions de consommateurs.

— La part des exportations du Québec vers les économies enregistrant une forte croissance – telles que la Chine, le Mexique, la Corée du Sud, le Brésil et l'Inde – a progressé rapidement ces dernières années.

GRAPHIQUE 7

Variation des exportations internationales et interprovinciales de biens, selon les partenaires commerciaux du Québec
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

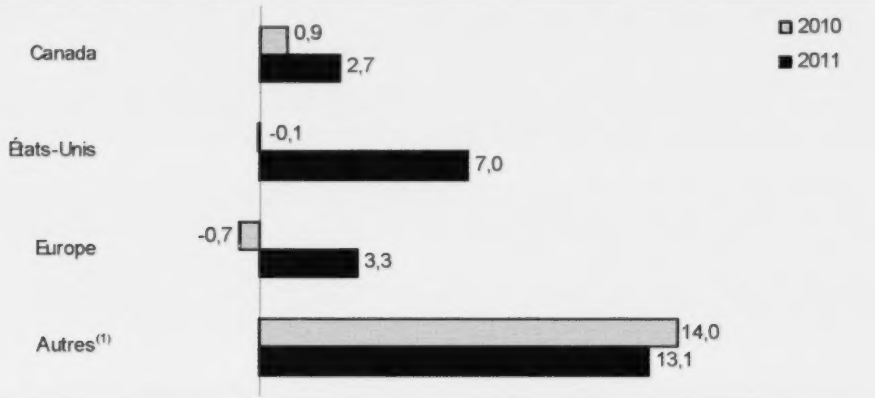

(1) Soit notamment la Chine, le Mexique, le Japon, le Brésil, la Corée du Sud et l'Inde.
Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Un retard persistant dans la reprise des exportations

En 2012, et malgré ces atouts, le volume des exportations internationales du Québec était encore inférieur au niveau d'avant la récession.

— Le Québec n'a pas réussi à profiter pleinement du rebond du commerce mondial survenu depuis 2008.

— On constate le même phénomène pour ce qui est du Canada.

Cette performance décevante sur le marché mondial est d'autant plus inquiétante que le commerce international croît plus vite et est beaucoup plus dynamique que le commerce interprovincial.

GRAPHIQUE 8

Exportations internationales du Québec

(en milliards de dollars, en termes réels)

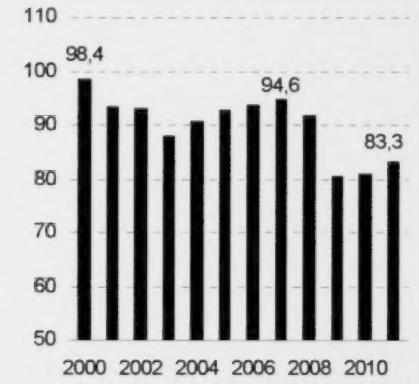

Source : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

GRAPHIQUE 9

Commerce mondial de marchandises[1]

(en volume, moyenne mobile de trois mois, indice, moyenne 2000 = 100)

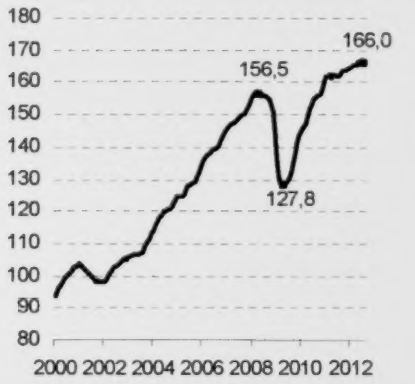

(1) Moyenne des exportations et des importations, données désaisonnalisées, dernière donnée disponible août 2012.

Source : Bureau central du plan (CPB) des Pays-Bas.

❑ Une balance commerciale de plus en plus déficitaire

En même temps que nos exportations tardent à se rétablir, on assiste à une augmentation significative du coût des importations, en raison notamment de l'augmentation des prix du pétrole.

Depuis 2002, la balance commerciale interprovinciale et internationale du Québec est ainsi devenue déficitaire et ce déficit ne cesse de se creuser.

— La balance commerciale du Québec est passée d'un excédent de 7,5 milliards de dollars en 2001 à un déficit de 22,5 milliards de dollars en 2011.

— En 2011, environ la moitié du déficit commercial provenait des importations internationales de pétrole brut.

Le déficit commercial croissant du Québec est très préoccupant. Il représente chaque année une perte de richesse qui ne cesse de s'amplifier. Il illustre par ailleurs la perte de compétitivité des produits et services québécois sur les marchés étrangers, tout comme sur les marchés québécois et canadien.

GRAPHIQUE 10

Balance commerciale interprovinciale et internationale et importations internationales de pétrole brut
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

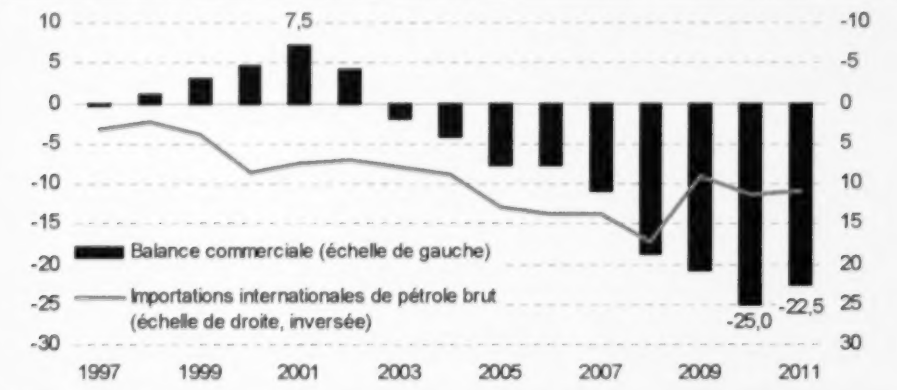

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ La perte de compétitivité des entreprises québécoises

Le recul des exportations internationales du Québec depuis près de dix ans s'explique en bonne partie par la faible compétitivité des entreprises sur les marchés étrangers, notamment aux États-Unis. Cette perte de compétitivité a été accentuée par la montée du dollar canadien, dans un contexte de compétition féroce de la part des économies émergentes.

— La part de la Chine dans les importations américaines a plus que doublé entre 2000 et 2011, passant de 8,2 % à 18,1 %, alors que celle du Québec a diminué, passant de 3,3 % à 1,9 %.

— La Chine a gagné des parts de marché importantes dans plusieurs secteurs où le Québec était traditionnellement présent, comme ceux des meubles, du matériel électronique et de l'impression.

GRAPHIQUE 11

Exportations internationales de biens vers les États-Unis
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

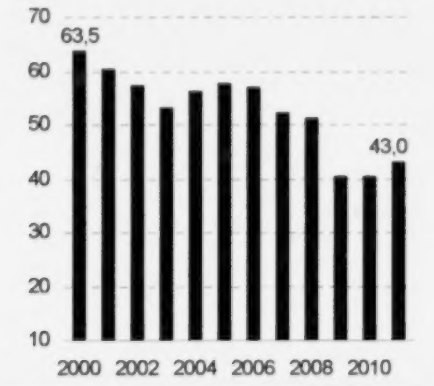

Source : Industrie Canada.

GRAPHIQUE 12

Parts de marché aux États-Unis

(parts dans les importations américaines totales, en pourcentage)

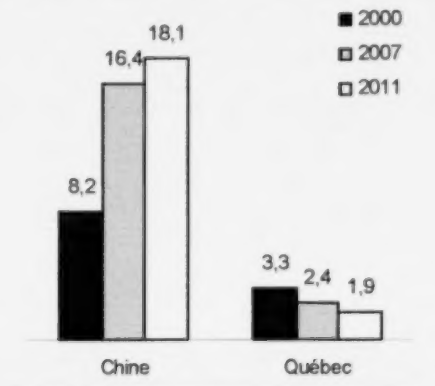

Sources : Industrie Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Investir davantage pour contrer l'augmentation des coûts de main-d'œuvre

On constate que depuis le début des années 2000, les coûts unitaires de main-d'œuvre ont augmenté au Québec par rapport aux États-Unis, alors que la production manufacturière n'a pas encore retrouvé ses niveaux d'avant la récession. Le même phénomène s'observe d'ailleurs en Ontario et au Canada.

Ce phénomène s'explique à la fois par l'appréciation du dollar canadien et par une croissance plus faible de la productivité au Québec.

GRAPHIQUE 13

Coûts unitaires de main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie

(indice, 1997 = 100, en dollars canadiens)

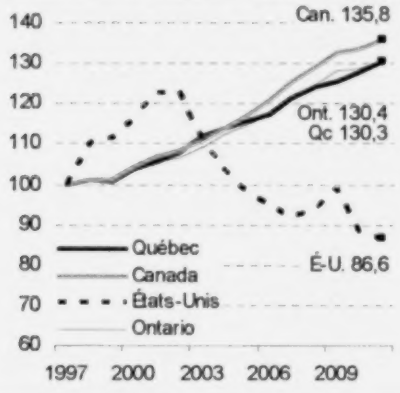

Sources : Statistique Canada, Bureau of Labor Statistics et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE 14

Exportations internationales de biens et production manufacturière au Québec

(en milliards de dollars, en termes réels)

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Pour le contrer, une seule option est possible : il faut investir davantage.

En effet, étant donné ses caractéristiques socioéconomiques, le Québec ne peut concurrencer les économies émergentes sur la base des faibles coûts de main-d'œuvre. En tout état de cause, une telle option n'est pas souhaitable : il n'est pas question pour le Québec de rétablir sa compétitivité au détriment de la rémunération de ses travailleurs.

❑ Investir dans nos avantages comparatifs

Pour améliorer notre compétitivité et redresser notre balance commerciale, il faut donc accroître les investissements des entreprises, sources de croissance de la productivité et de la compétitivité.

L'effort d'investissement doit viser tous les secteurs où nous disposons d'avantages comparatifs – secteurs producteurs de biens et de services, secteurs innovants, mais également secteurs reliés aux ressources naturelles.

— Le Québec doit ainsi investir davantage dans les secteurs à haute valeur ajoutée, où les entreprises québécoises disposent d'une avance sur les plans de la technologie et de la créativité.

— Le Québec doit également continuer d'investir dans les ressources naturelles. L'exploitation des ressources naturelles représente une source de prospérité et de création d'emplois, ainsi qu'une occasion d'améliorer la balance commerciale.

  — Le Québec dispose d'importantes ressources minières, dont la demande mondiale est en hausse en raison du développement des économies émergentes. L'exploitation minière contribue déjà à nos exportations.

  — Sur le plan énergétique, nous avons tout intérêt à poursuivre la mise en valeur de nos ressources renouvelables. Il faut de plus investir dans la recherche et l'exploitation de nos gisements potentiels de pétrole, pour réduire notre dépendance et diminuer nos importations. Le Québec souhaite exploiter son potentiel pétrolier, dans le respect des pratiques les plus élevées en matière d'environnement et d'acceptabilité sociale.

GRAPHIQUE 15

Exportations internationales de minerais du Québec
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

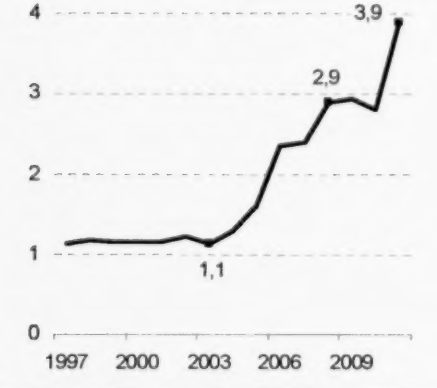

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE 16

Importations internationales de pétrole du Québec
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

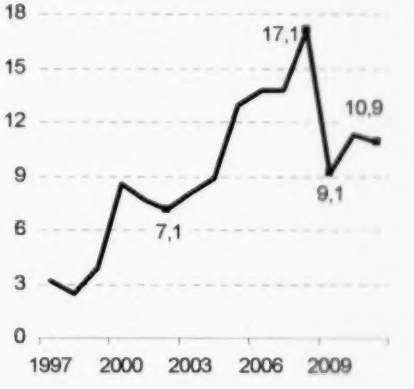

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Les perspectives de croissance des exportations québécoises

Une croissance économique modeste depuis la récession

Depuis la fin de la dernière récession, la croissance économique n'a repris que modestement dans les économies avancées, et notamment chez les principaux partenaires économiques et commerciaux du Québec :

- aux États-Unis, principal marché d'exportation du Québec, plusieurs indicateurs n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant la récession;
- la zone euro est toujours aux prises avec d'importantes difficultés économiques;
- les économies émergentes ont vu leur croissance s'affaiblir, en raison d'une demande internationale atone.

Un contexte favorable est en train de se dessiner : des occasions à saisir

Malgré l'ampleur des difficultés auxquelles ces économies font encore face, un contexte plus favorable se dessine globalement. C'est particulièrement le cas aux États-Unis, où le secteur manufacturier et le marché immobilier montrent des signes de reprise. Cela devrait se traduire par un renforcement graduel de la croissance mondiale.

Les occasions d'exportation découlant du renforcement de la croissance mondiale profiteront aux entreprises québécoises, dans la mesure où ces dernières seront aptes à les saisir. Or, les entreprises québécoises ne sont pas les seules à vouloir profiter de cette croissance potentielle.

Sur ces marchés, elles font face à une compétition féroce. Elles ne pourront profiter pleinement des perspectives plus favorables de l'activité économique aux États-Unis et ailleurs dans le monde que si elles renforcent leur compétitivité.

Évolution de l'emploi, des investissements des entreprises et de la production industrielle aux États-Unis
(indice, 2007-T4 = 100)

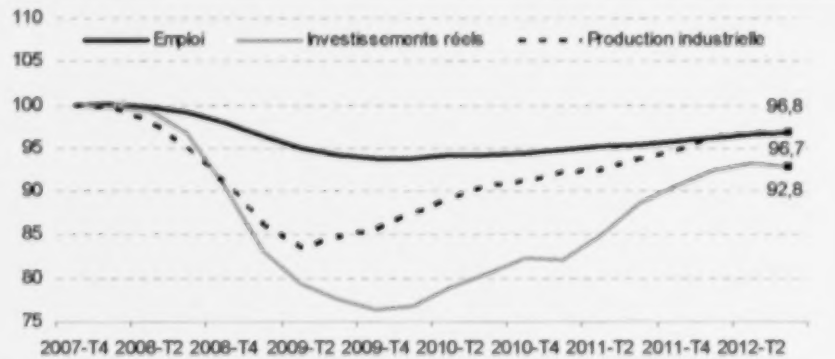

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.3 Investissement et innovation

L'investissement privé est l'un des moyens de diffuser l'innovation, un élément stratégique sur lequel les entreprises doivent s'appuyer pour se démarquer de leurs concurrents.

❑ La nécessité d'innover

Dans un monde où les marchés sont de plus en plus compétitifs et où de nouveaux acteurs cherchent à se faire une place, le Québec doit investir dans la recherche et développement (R-D) et dans l'innovation, afin de tenir tête à la concurrence et de continuer de prospérer. Pour pénétrer les marchés mondiaux, les entreprises québécoises doivent :

— se distinguer par des produits et des services toujours à l'avant-garde;

— répondre de manière flexible et sur mesure à la demande;

— gérer efficacement toute la chaîne de production, en plus d'être compétitives.

Pour ce faire, il leur faut investir afin de susciter l'innovation, d'utiliser la meilleure machinerie de production et le meilleur matériel de transport, de tirer pleinement parti des technologies de l'information et de mettre en œuvre des stratégies d'affaires performantes à l'exportation.

Enquête sur l'innovation dans le secteur de la fabrication au Québec

Selon l'Enquête sur l'innovation dans le secteur de la fabrication au Québec, un peu plus de 68 % des établissements du secteur de la fabrication ont introduit, entre 2008 et 2010, des innovations technologiques, c'est-à-dire des innovations de produits ou de procédés.

Parmi ces entreprises, 86 % ont réalisé des activités de R-D à l'interne, 80 % ont fait l'acquisition de machines et matériel, de matériel informatique ou de logiciels et 74 % ont eu recours à des activités de formation.

Les objectifs visés par l'innovation de produits ou de procédés sont, par ordre d'importance :

- le maintien et l'accroissement des parts de marché;
- l'amélioration de la qualité ou de la gamme des biens ou des services;
- l'accroissement de la capacité de production;
- l'accès à de nouveaux marchés.

Selon cette même enquête, plus de la moitié des entreprises manufacturières ont introduit des innovations organisationnelles, notamment dans le but de réduire les coûts par unité de production.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Bulletin S@voir.stat*, volume 12, numéro 3, juin 2012.

❑ Des progrès importants

En termes de rapport des dépenses en R-D au PIB, le Québec a réalisé des progrès importants depuis la fin des années 1980. Le Québec a dépassé le Canada et a réduit son écart par rapport aux États-Unis.

GRAPHIQUE 17

Évolution des dépenses intérieures en recherche et développement
(en pourcentage du PIB)

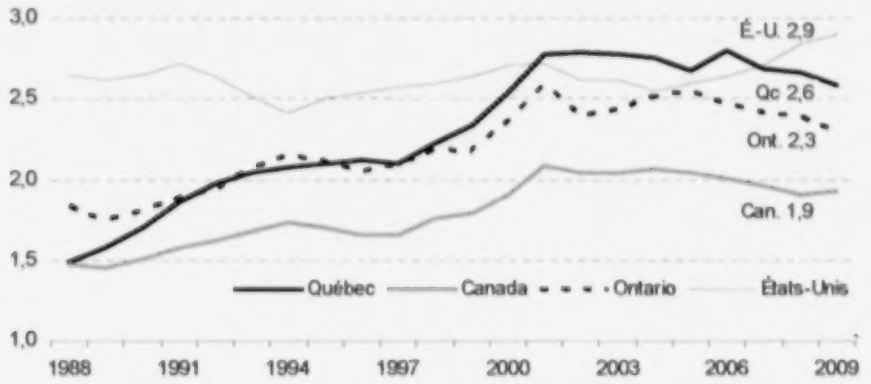

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Les efforts du gouvernement du Québec en faveur de la R-D

Au fil des années, le Québec a beaucoup investi dans la recherche et l'innovation.

- Le crédit d'impôt pour recherche scientifique et développement expérimental encourage les entreprises à investir en R-D. Il est d'ailleurs le plus généreux au Canada pour les PME.
- La recherche fondamentale est soutenue grâce à l'action des fonds de recherche du Québec.
- Les technologies stratégiques pour le Québec, comme la génomique, les nanotechnologies et l'optique photonique bénéficient d'investissements importants.
- L'investissement dans les universités, les hôpitaux et les centres de recherche publics permet au Québec de se démarquer par la qualité de ses chercheurs.
- Les partenariats entre le milieu de la recherche et les entreprises sont favorisés par les regroupements sectoriels de recherche industrielle et les grappes industrielles (Montréal InVivo, Aéro Montréal, Écotech Québec, etc.)

❑ Un plafonnement et des difficultés spécifiques

Depuis quelques années cependant, on constate un plafonnement de l'intensité des dépenses en R-D par rapport au PIB. Ce même plafonnement est observé au Canada et en Ontario. Seuls les États-Unis connaissent une nouvelle augmentation des dépenses de R-D, par rapport au PIB.

Le Québec semble ainsi s'éloigner de l'objectif de 3 % qu'il s'était fixé, en termes de rapport des dépenses de R-D au PIB.

On constate de plus des difficultés spécifiques dans le secteur des sciences de la vie.

— Les entreprises pharmaceutiques ont tendance à délaisser leurs activités de R-D au Québec, notamment en raison de la hausse des coûts de la R-D et de la diminution des rendements associés aux découvertes.

— La transformation du modèle d'affaires de l'industrie des sciences de la vie a amené plusieurs gouvernements à revoir leurs interventions en matière d'aide à la recherche et au développement de cette industrie. Le Québec doit en faire autant.

Malgré les investissements importants en matière de R-D, le Québec accuse toujours un retard en matière de brevets. Le Québec consacre, en dépenses de R-D, 26,7 % du total canadien, alors que le nombre d'inventions brevetées ne représente que 18,1 % du total observé au Canada.

Il faut trouver des réponses appropriées à ces défis.

GRAPHIQUE 18

Dépenses totales de R-D et nombre d'inventions brevetées – 2009
(en pourcentage du total canadien)

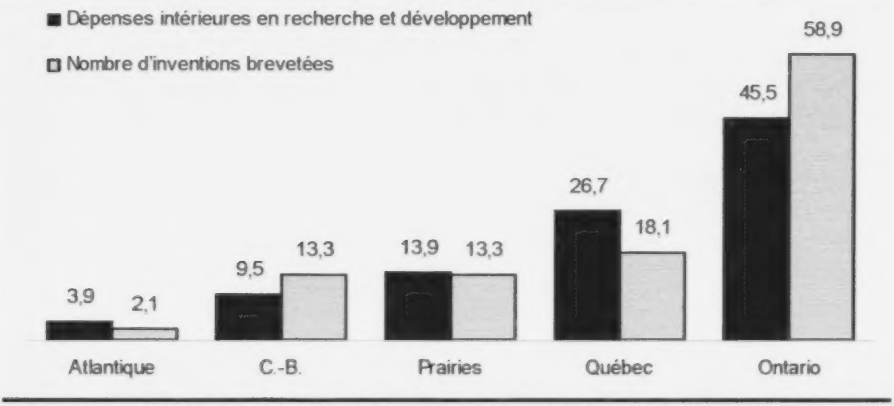

Sources : Institut de la statistique du Québec et United States Patent and Trademark Office (USPTO).

❑ Des progrès à réaliser sur plusieurs fronts

Des progrès doivent être réalisés sur plusieurs fronts.

Même si le Québec dispose d'une bonne structure en matière de recherche et d'innovation, il doit faire mieux et s'assurer que les résultats de la recherche répondent aux besoins du marché et qu'ils mènent à des innovations concrètes.

— Il faut faire en sorte que toute la société bénéficie de la recherche publique en favorisant la valorisation des résultats par les entreprises privées. Celles-ci pourront alors profiter des résultats de la recherche pour améliorer leurs produits ou procédés et se différencier ainsi de leurs concurrents.

— C'est par un juste équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée que le Québec saura tirer le meilleur de son savoir.

On doit également s'appuyer sur un ensemble harmonieux de mesures publiques et d'initiatives privées, en misant sur leur complémentarité et sur leur efficacité conjuguée pour maximiser les retombées sociales et économiques de la recherche.

— Le soutien gouvernemental aux activités de R-D ne doit pas se substituer au financement privé. Il doit plutôt l'encourager.

— Certaines études démontrent en effet qu'un niveau de financement public trop élevé peut inciter des entreprises à réduire leur propre investissement.

L'aide publique doit être ciblée pour atteindre les objectifs espérés, et ce, dans les créneaux spécialisés où le Québec est un chef de file.

❑ Miser également sur l'investissement étranger

Les efforts en faveur de l'innovation ne peuvent se limiter aux investissements des entreprises québécoises.

Le Québec doit également profiter de l'investissement direct étranger sur son territoire, pour accélérer la diffusion de l'innovation.

Les avantages de l'investissement direct étranger

Une source d'innovation

L'investissement direct étranger au Québec s'ajoute à l'investissement des entreprises québécoises et augmente le capital disponible. De plus, cette source de capitaux permet souvent d'obtenir plus de gains de productivité, car les sociétés étrangères investissant au Québec ont généralement une productivité supérieure et des pratiques de gestion nouvelles. L'augmentation de la concurrence qui en résulte incite les entreprises québécoises à innover et à utiliser plus efficacement les technologies.

Les sociétés étrangères investissant au Québec sont souvent de grandes entreprises ou des multinationales. Elles ont une propension plus grande à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'innovation. En amenant avec elles des technologies nouvelles ou en les développant au Québec, elles permettent certains transferts technologiques vers l'industrie québécoise.

Un impact sur les entreprises locales

L'investissement direct étranger joue également un rôle important dans la croissance des fournisseurs, dans le développement des industries de pointe ainsi que dans le renforcement des filières stratégiques.

L'arrivée de grands joueurs internationaux amène des emplois et des investissements en technologies de pointe. Elle facilite les échanges et le maillage avec les PME locales. Elle constitue un attrait pour l'arrivée d'autres entreprises.

Cette proximité de joueurs mondiaux peut servir d'effet de levier aux entreprises québécoises, par les occasions qu'offrent leurs besoins en approvisionnement de toutes sortes. En s'insérant dans la chaîne d'approvisionnement de firmes internationales, les entreprises québécoises peuvent se voir ouvrir les portes des marchés à travers le monde.

1.4 Investissement et formation de la main-d'œuvre

Il existe un lien étroit entre investissement privé et formation de la main-d'œuvre.

— Les investissements privés dépendent directement de la quantité et de la qualité de la main-d'œuvre disponible.

— Simultanément, les investissements privés contribuent à rendre la main-d'œuvre plus productive, à assurer qu'elle sera mieux formée et à lui trouver des débouchés.

Une disponibilité insuffisante de la main-d'œuvre ou sa formation inadéquate peuvent nuire aux investissements privés.

— C'est le cas des pénuries de main-d'œuvre résultant du vieillissement de la population et du décrochage scolaire.

— Les investissements peuvent se heurter au mauvais arrimage existant entre la formation de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises.

❑ Les investissements privés font partie de la solution

En matière de formation de la main-d'œuvre, les investissements privés font également partie de la solution.

— En créant des débouchés intéressants pour les diplômés, les investissements des entreprises sont une source d'encouragement pour les jeunes, qu'ils incitent à poursuivre leur cheminement scolaire.

— Les investissements privés peuvent même influencer le domaine d'étude des jeunes, en raison des perspectives d'emploi qu'ils font naître.

— Les entreprises peuvent contribuer directement à la formation de leurs travailleurs, afin que ces derniers demeurent à la fine pointe du savoir. L'investissement en capital physique amène souvent les entreprises à effectuer un investissement complémentaire, afin de mettre à niveau les travailleurs devant utiliser ce capital.

Plus spécifiquement, l'investissement des entreprises dans les secteurs spécialisés peut avoir des conséquences positives sur le développement de la main-d'œuvre en créant les conditions économiques valorisant le savoir et les compétences de pointe.

— Une plus grande demande pour des travailleurs qualifiés stimule les individus à investir dans leur formation et leur éducation, considérant les chances élevées de décrocher un emploi bien rémunéré.

— La forte demande de travailleurs qualifiés a également un effet positif sur la rétention de nos diplômés ainsi que sur l'attrait d'immigrants possédant des compétences clés.

Investissement en machines et matériel et formation de la main-d'œuvre

Bien qu'ils soient essentiels, les investissements en machines et matériel ne sont pas toujours suffisants pour accroître la productivité. Il faut également investir dans la formation pour mettre à jour les connaissances des travailleurs et ainsi optimiser les rendements des investissements.

Une étude du Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal publiée en 2011[1] démontre que pour maximiser les gains de productivité, il ne suffit pas d'investir en nouveaux équipements ou en technologies novatrices.

Des investissements complémentaires en formation sont habituellement nécessaires pour concrétiser les gains de productivité. Ils s'imposent pour maintenir à niveau les travailleurs dans l'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que dans la gestion et l'organisation du travail.

Mesures pour favoriser la formation de la main-d'œuvre

En vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences, le gouvernement du Québec encourage la réalisation d'activités de formation pour le développement des compétences du personnel dans les moyennes et les grandes entreprises.

Des investissements publics de 360 millions de dollars seront réalisés en 2012-2013 pour favoriser la formation des travailleurs, notamment par l'entremise :

- du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, qui permet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'œuvre;
- du Fonds de développement de la main-d'œuvre, qui permet d'appuyer les individus et les entreprises dans leurs démarches de formation;
- du crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre, qui réduit le coût de la formation des travailleurs exerçant leurs activités dans les secteurs manufacturier, forestier et minier.

1 CENTRE SUR LA PRODUCTIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ, *Comprendre l'innovation à l'aide des technologies de l'information et des communications*, HEC Montréal, décembre 2011.

Un système d'éducation performant

Le Québec dispose d'un réseau d'enseignement supérieur diversifié et de qualité, et ce, grâce à la présence de 48 cégeps et de 18 établissements universitaires sur son territoire. Cela lui permet de former une main-d'œuvre de haut niveau. En misant sur son réseau d'enseignement supérieur, le Québec a pu améliorer sa performance en matière de scolarisation de sa population.

La part de la population de 25 à 54 ans détenant un grade universitaire a presque doublé, passant de 13,3 % en 1990 à 26,4 % en 2011. Toutefois, la proportion de Québécois détenant un diplôme universitaire demeure inférieure à celle qui s'observe dans l'ensemble du Canada, et plus particulièrement en Ontario.

Le Québec dispose également sur l'ensemble de son territoire d'un réseau d'enseignement primaire, secondaire et collégial de qualité et performant.

- Selon l'enquête sur le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), les élèves québécois obtiennent chaque année de bons résultats en lecture, en mathématiques et en sciences.
- Environ 70 000 nouveaux diplômés en formation professionnelle et technique viennent se joindre annuellement à l'offre de main-d'œuvre spécialisée.

Si le Québec peut être fier des progrès réalisés et de la qualité de ses institutions d'enseignement, il ne peut toutefois ignorer qu'un grand nombre de jeunes quittent l'école sans diplôme.

Part de la population de 25 à 54 ans détenant un grade universitaire
(en proportion de la population de 25 à 54 ans, tous niveaux de scolarité)

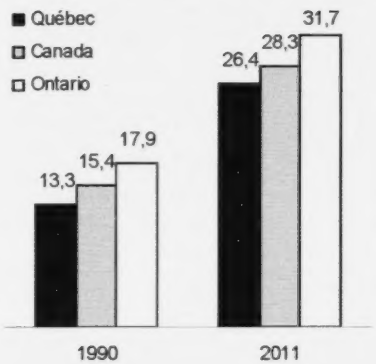

Source : Statistique Canada.

Part de la population de 25 à 54 ans sans diplôme secondaire
(en proportion de la population de 25 à 54 ans)

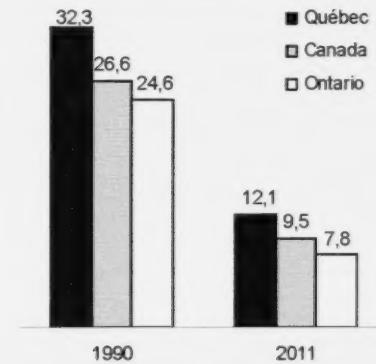

Source : Statistique Canada.

1.5 Investissement et réglementation

La réglementation, ou plutôt le fardeau administratif que cette dernière peut faire porter sur les entreprises, peut s'avérer un frein à l'investissement.

— La réglementation est essentielle afin que l'État puisse assumer ses responsabilités.

— Bien que nécessaire, la réglementation engendre des coûts pour les entreprises et mobilise des ressources humaines qui pourraient être utilisées de façon plus productive. La réglementation peut ainsi avoir un impact défavorable sur la croissance économique et la création d'emplois.

❑ Simplifier et mieux réglementer

Il est donc essentiel de porter une attention particulière aux contraintes administratives imposées aux entreprises, et d'essayer de les alléger.

— Selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiée en 2009[4], la presque totalité des pays membres de l'organisation ont entrepris des initiatives de réduction de leur fardeau administratif (29 pays sur les 30 alors membres[5]) et ont réformé leur réglementation ou l'ont rendue plus efficace (28 pays sur 30).

— Le Québec n'est pas en reste. Depuis plus de quinze ans, il n'a cessé de travailler à atténuer les répercussions non voulues de ses règlements et de ses formalités, ainsi que d'en évaluer les effets.

— Le Québec a adopté, en 1996, la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, qui oblige les ministères et organismes à analyser l'impact de leurs projets de réglementation.

— Depuis cette date, près de 80 % des recommandations formulées par les groupes-conseils Lemaire (1998, 2000 et 2001) et Dutil (2003) ont été mises en œuvre.

Malgré le travail réalisé, le Québec peut encore consentir des efforts pour faciliter la vie des entreprises. Dans un sondage réalisé en 2009[6] par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante auprès de ses membres, près des deux tiers des répondants ont identifié la réglementation gouvernementale et les formalités administratives parmi les principaux enjeux pour les PME.

---

4 COMITÉ DE LA POLITIQUE DE RÉGLEMENTATION DE L'OCDE, ***Indicateurs de systèmes de gestion réglementaire***, 2009.

5 L'OCDE compte maintenant 34 pays.

6 FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE, ***Sondage sur les opinions de nos membres***, janvier-mars 2009.

2. LE BUDGET 2013-2014 : LE GOUVERNEMENT PASSE IMMÉDIATEMENT À L'ACTION

Avec le budget 2013-2014, le gouvernement passe immédiatement à l'action.

Afin de stimuler l'investissement privé, clé de la prospérité future, le gouvernement engage des initiatives immédiates et annonce l'agenda qu'il s'est tracé pour les prochains mois, afin de jeter les bases d'une action cohérente et ordonnée en faveur de l'investissement privé.

❑ Des actions de quatre ordres

La vision économique proposée par le gouvernement à la population comprend ainsi des actions de quatre ordres différents :

— Dès le discours sur le budget, le gouvernement met en vigueur deux actions « coup de poing », de nature fiscale, afin de stimuler le plus rapidement possible les investissements privés.

— Le gouvernement met en place de nouveaux outils qui apporteront un soutien concret aux entreprises souhaitant investir au Québec – avec la création du Groupe d'action ministérielle pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé et de la Banque de développement économique du Québec.

— Dans plusieurs secteurs majeurs de l'économie québécoise, le gouvernement annonce la démarche qu'il engage afin de soutenir les investissements privés. Ces actions sectorielles concernent le développement du Nord et l'exploitation minière, la transformation des ressources naturelles, le développement des transports et des technologies propres, le secteur biopharmaceutique, l'énergie, l'agriculture et l'industrie bioalimentaire, le tourisme, la région de la Gaspésie–Île-de-la-Madeleine et l'économie sociale.

— Ces actions sectorielles sont complétées par une approche structurelle, grâce à la définition de politiques et de stratégies d'ensemble concernant la formation de la main-d'œuvre, la recherche et l'innovation, le commerce extérieur et l'allègement réglementaire.

2.1 Deux actions « coup de poing »

Le Québec bénéficie d'une situation enviable puisqu'il offre l'un des régimes fiscaux les plus favorables à l'investissement, permettant ainsi un meilleur rendement net pour les investisseurs.

❑ Maintenir un régime fiscal compétitif

Une bonne indication de l'attrait de notre environnement fiscal est la comparaison du taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement[7] (TEMI) au Québec et ailleurs dans le monde. Le TEMI représente la part du rendement d'un investissement affectée au paiement des taxes et des impôts. Plus le TEMI est faible, plus le rendement de l'investissement net d'impôt est élevé.

— L'investissement des entreprises est, en moyenne, moins taxé au Québec qu'en Ontario, qu'en Colombie-Britannique et qu'en Alberta. La fiscalité québécoise se compare tout aussi avantageusement à l'international.

— Les entreprises du Québec bénéficieront en 2014 d'un taux effectif marginal d'imposition de 15,9 %, mieux que la moyenne canadienne (y compris qu'en Ontario), qu'aux États-Unis et que dans la moyenne des pays de l'OCDE.

GRAPHIQUE 19

Comparaison des taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement (TEMI) – 2014
(en pourcentage)

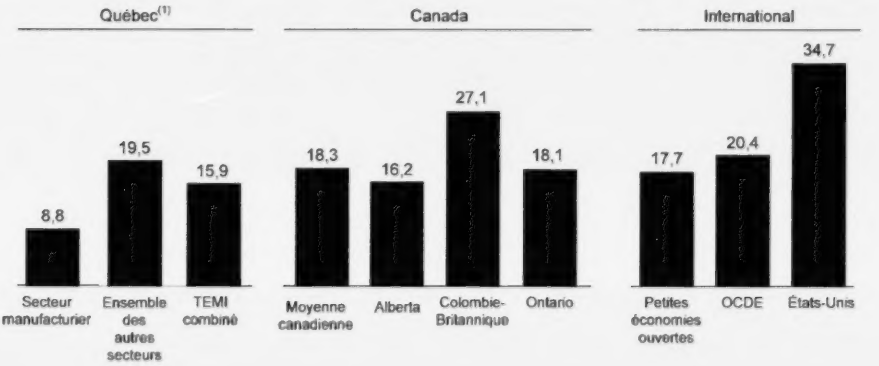

(1) Les TEMI estimés pour le Québec tiennent compte de la révision des taux effectifs du crédit d'impôt à l'investissement.

7 Les taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement sont des indicateurs de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et des règles fiscales qui influent sur le rendement du capital investi. Ils tiennent compte, notamment, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et des taux d'amortissement, des crédits d'impôt à l'investissement et des méthodes de comptabilisation des inventaires.

❑ Le Québec va plus loin

Le gouvernement s'engage à maintenir au Québec un régime fiscal compétitif favorisant l'investissement privé.

Afin de poursuivre dans cette voie et d'accélérer les décisions d'investissement des entreprises, le gouvernement annonce :

— la création d'un nouveau congé fiscal, le congé d'impôts pour les investissements (C2I);

— la prolongation et la bonification jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement qui devait prendre fin en 2015.

2.1.1 Le C2I : un congé fiscal de dix ans afin de stimuler les grands projets

La première action « coup de poing » annoncée dans le budget 2013-2014 vise à accélérer la réalisation des grands projets d'investissement : les investissements dans les grands projets pour lesquels un certificat aura été délivré donneront droit à un congé fiscal de dix ans, applicable à l'impôt sur le revenu des sociétés et à la cotisation au Fonds des services de santé – le C2I.

Les secteurs visés sont :

— le secteur manufacturier;

— le commerce de gros et l'entreposage, notamment les centres de distribution à valeur ajoutée;

— le traitement et l'hébergement de données.

Les investissements visant la transformation des ressources naturelles pourront donc bénéficier de cette mesure majeure.

❑ Un signal fort envoyé aux investisseurs

Avec cette mesure, le gouvernement envoie un signal fort aux investisseurs, notamment ceux du secteur manufacturier et de la nouvelle économie, afin de les inciter à concrétiser rapidement leurs grands projets d'investissement au Québec, et, de ce fait, à créer des emplois et de la richesse.

Cette mesure a déjà fait ses preuves.

Un congé fiscal pour les projets majeurs d'investissement avait été mis en place dans le cadre du discours sur le budget 2000-2001. Il permettait aux entreprises réalisant d'importants projets d'investissement de se soustraire au paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés, de la taxe sur le capital et de la cotisation au Fonds des services de santé pour une période de dix ans.

La mesure instaurée en 2000-2001 a fait l'objet d'un moratoire en juin 2003. Ce congé fiscal a eu des effets majeurs : il a appuyé la réalisation de 14 grands projets d'investissement, représentant 4,7 milliards de dollars et soutenant près de 7 700 emplois, au plus fort de l'impact de la mesure.

❑ La mesure

Inspirés du congé fiscal pour les projets majeurs d'investissement, les principaux paramètres du C2I sont les suivants :

— l'investissement minimal est fixé à 300 millions de dollars et réalisable sur une période maximale de 48 mois;

— la durée du congé fiscal est de dix ans et s'applique à l'impôt sur le revenu des sociétés et à la cotisation au Fonds des services de santé;

— les grands projets d'investissement doivent s'inscrire dans l'un des secteurs d'activité admissibles, soit le secteur manufacturier, le commerce de gros et l'entreposage (notamment les centres de distribution à valeur ajoutée) ainsi que le traitement et l'hébergement de données;

— la valeur du congé fiscal ne peut excéder 15 % du total des dépenses d'investissement admissibles.

La mesure est temporaire. Les entreprises auront trois ans après le jour du discours sur le budget 2013-2014 pour demander un certificat initial au ministre des Finances et de l'Économie relativement à leur projet d'investissement.

Le C2I aura un impact financier pour le gouvernement de :

— 8 millions de dollars en 2016-2017;

— 12 millions de dollars en 2017-2018.

TABLEAU 2

Paramètres du congé d'impôts pour les investissements (C2I)

Paramètres	Détails
Secteurs d'activité admissibles	– Secteur manufacturier – Commerce de gros et entreposage (centres de distribution à valeur ajoutée) – Traitement et hébergement de données
Seuil minimal d'investissement	– Investissement d'au moins 300 M$
Assiettes fiscales ciblées	– Impôt sur le revenu des sociétés – Cotisation au Fonds des services de santé (FSS)
Durée du congé fiscal	– 10 ans
Maximum du congé fiscal	– 15 % du total des dépenses d'investissement admissibles
Période de demande d'un certificat initial	– 3 ans à compter du jour du discours sur le budget 2013-2014

Le C2I : un avantage significatif pour la réalisation de grands projets d'investissement au Québec

Au Québec, les entreprises bénéficient d'une fiscalité favorable à l'investissement. Avec la mise en place du C2I, les entreprises du Québec pourront compter sur un avantage additionnel lors de la réalisation de leurs grands projets.

À titre illustratif, une entreprise réalisant au Québec un projet d'investissement de 350 millions de dollars dans le secteur manufacturier bénéficiera, durant la période d'application du C2I (dix ans), d'un fardeau fiscal inférieur de 17,7 % à celui qu'elle aurait supporté si le régime fiscal albertain lui avait été appliqué.

- L'avantage sera de 30,4 % par rapport au régime fiscal ontarien.

Fardeau fiscal sur 10 ans d'un grand projet d'investissement[1] – Québec avec le C2I, Alberta et Ontario
(Québec avec le C2I = 100)

(1) Le fardeau fiscal représente la somme, sur une période de dix ans, des impôts provincial et fédéral sur le revenu des sociétés, des taxes et charges sur la masse salariale et de l'impôt foncier, pour un projet d'investissement de 350 M$ dégageant un taux de rendement interne après impôt de 12 % au Québec avant l'application du congé fiscal.

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

2.1.2 La prolongation et la bonification jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement

Le gouvernement annonce une deuxième action « coup de poing » en faveur des investissements privés, avec la prolongation et la bonification jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement.

En vigueur depuis le budget 2008-2009, le crédit d'impôt à l'investissement s'applique sur le matériel de fabrication et de transformation. Il vient normalement à échéance le 31 décembre 2015.

— Depuis le budget 2012-2013, les biens utilisés pour la fonte, l'affinage et l'hydrométallurgie de certains métaux sont admissibles au crédit d'impôt à l'investissement. Pour ces biens, le crédit d'impôt à l'investissement est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017.

— Le taux de base du crédit d'impôt est de 5 %. Il peut atteindre 40 % selon le lieu de réalisation de l'investissement et la taille de l'entreprise.

❑ La mesure

Afin d'inciter les entreprises à investir rapidement, le gouvernement annonce une mesure en deux volets.

■ La prolongation du crédit d'impôt

Le gouvernement annonce la prolongation jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

■ La bonification du crédit d'impôt pour certaines régions ressources

Les taux du crédit d'impôt à l'investissement seront bonifiés pour les entreprises des régions ressources situées en zone intermédiaire.

— Ainsi, les taux de 20 % et de 30 % applicables en zone intermédiaire seront majorés à 25 % et à 35 % respectivement.

— Cette bonification s'appliquera pour les entreprises qui ne bénéficient pas de l'un des crédits d'impôt pour la transformation dans les régions ressources.

■ Les autres paramètres

Les autres paramètres du crédit d'impôt à l'investissement continueront de s'appliquer. Notamment, les PME qui réalisent des investissements dans les régions centrales ou les régions ressources éloignées bénéficieront des taux bonifiés actuels.

L'investissement en matériel de fabrication et de transformation permet aux entreprises de remplacer des machines désuètes par des machines à la fine pointe de la technologie, et donc d'améliorer leur productivité. Les entreprises manufacturières québécoises doivent investir à court terme, si elles souhaitent se positionner pour profiter des occasions qui se créeront sur leur marché à moyen et à long terme.

Ces modifications au crédit d'impôt à l'investissement assureront un soutien financier sur une plus longue période à 3 000 entreprises, dont un peu plus de 2 500 PME, leur permettant d'augmenter le rendement de leurs investissements, d'en réduire le risque et ainsi d'en accélérer la réalisation.

Cette initiative aura un impact financier pour le gouvernement de :

— 1 million de dollars en 2013-2014;

— 5 millions de dollars en 2014-2015;

— 16 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU 3

Paramètres du crédit d'impôt à l'investissement

	Taux selon la taille de la société	
	Capital versé inférieur à 250 M$[1]	**Capital versé supérieur à 500 M$[1],[2]**
Régions centrales		
▪ Capitale-Nationale, Estrie, Montréal, Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec	10 %	5 %
Régions ressources		
Zone intermédiaire		
▪ Ouest du Bas-Saint-Laurent[3], Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie et MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	20 % ou 25 %[4]	5 %
▪ Est du Bas-Saint-Laurent : MRC de Matane, de La Mitis et de La Matapédia	30 % ou 35 %[4]	5 %
Zone éloignée		
▪ Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	40 %	5 %
Remboursabilité	Oui	Non
Plafond cumulatif des investissements admissibles ouvrant droit aux paramètres bonifiés	75 M$	Sans objet
Investissements admissibles	Matériel de fabrication et de transformation (catégories d'amortissement fiscal 29 et 43) acquis avant le 31 décembre 2017. Matériel utilisé pour la fonte, l'affinage et l'hydrométallurgie[5] acquis avant le 31 décembre 2017.	

(1) Lorsque le capital versé d'une société, calculé sur une base consolidée, est supérieur à 250 M$, mais inférieur à 500 M$, le taux majoré du crédit d'impôt et la portion dans laquelle il est remboursable sont réduits linéairement.
(2) Ces paramètres sont également applicables pour les investissements admissibles qui excèdent le plafond cumulatif de 75 M$.
(3) Comprenant les MRC de Rivière-du-Loup, de Rimouski-Neigette, de Kamouraska, de Témiscouata et des Basques.
(4) Les taux bonifiés de 25 % et de 35 % sont applicables seulement pour les entreprises qui ne réclament pas le crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources, le crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium ou le crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.
(5) À l'exclusion du matériel utilisé pour la fonte ou l'affinage d'un minerai extrait d'une mine d'or ou d'argent.

2.2 Un soutien concret aux entreprises

Afin d'apporter un soutien concret aux entreprises qui investissent, le gouvernement annonce deux mesures :

— la mise en place d'une « voie rapide » pour la concrétisation des projets d'investissement majeurs, grâce au Groupe d'action ministérielle pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé;

— la création d'un levier majeur pour soutenir les investissements, avec la création de la Banque de développement économique du Québec.

2.2.1 Une voie rapide : le Groupe d'action ministérielle pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé

Pour faciliter la réalisation des projets des entreprises, le gouvernement crée le Groupe d'action ministérielle pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé.

Ce comité ministériel aura pour mandat d'accélérer la réalisation des projets d'investissement majeurs sur tout le territoire québécois.

Groupe d'action ministérielle pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé

Afin d'assurer la cohérence et la coordination des actions gouvernementales dans les différents projets d'investissement, le gouvernement crée le Groupe d'action ministérielle pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé.

Une implication gouvernementale forte

Ce groupe d'action, présidé par la première ministre, réunira le ministre des Finances et de l'Économie, la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, la ministre des Ressources naturelles et le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, auxquels s'ajouteront le président et chef de la direction d'Investissement Québec ainsi que le président-directeur général d'Hydro-Québec.

Grâce à cette initiative, le gouvernement sera en mesure de coordonner le suivi des grands projets d'investissement privé au plus haut niveau et d'optimiser son intervention.

Une mission en faveur de l'investissement privé

La mission du nouveau comité ministériel est très claire : le groupe d'action doit contribuer activement à la concrétisation des projets d'investissement privé majeurs sur tout le territoire du Québec.

Ce comité s'assurera notamment de la réalisation de projets économiques structurants et créateurs de richesse dans le secteur de la transformation, afin de maximiser les retombées économiques des projets réalisés dans le secteur des ressources naturelles.

2.2.2 Un puissant levier pour soutenir ceux qui investissent : la Banque de développement économique du Québec

Dans le cadre du budget 2013-2014, le gouvernement accroît significativement la puissance du levier dont il dispose pour soutenir les investissements privés – et donc la prospérité du Québec.

Avec la Banque de développement économique du Québec, le gouvernement dote l'État québécois d'un véritable bras agissant en faveur des investissements privés, immédiatement opérationnel dans toutes les régions du Québec.

❑ Le regroupement de deux réseaux, des ressources annuelles d'au moins 500 millions de dollars et davantage de pouvoir aux régions

Le gouvernement annonce donc la création de la Banque de développement économique du Québec.

— Le gouvernement regroupe sous l'autorité d'un seul organisme les initiatives jusqu'ici partagées entre Investissement Québec et le réseau régional du ministère des Finances et de l'Économie, issu de l'ancien ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

— Le nouvel organisme disposera de moyens majeurs pour soutenir les investissements :

  — il assurera la gestion du fonds de développement régionalisé regroupant les interventions d'Investissement Québec et les programmes de première ligne du ministère des Finances et de l'Économie, soit au moins 500 millions de dollars annuellement;

  — à ces sommes récurrentes s'ajouteront les deux fonds, disposant d'une enveloppe d'intervention de 250 millions de dollars, créés de façon ponctuelle pour venir en aide aux régions visées par l'abandon de la production d'amiante et d'électricité de source nucléaire.

— La création de la Banque de développement économique du Québec s'accompagne de l'octroi de nouveaux pouvoirs aux régions, en matière économique, avec la mise en place des conseils de développement économique régionaux.

Le projet de loi créant la Banque de développement économique du Québec sera déposé prochainement. La Banque sera sous la responsabilité de la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec.

Le nouvel organisme sera mis en place dans le respect des employés concernés, avec le souci d'améliorer les services aux clientèles visées. Un comité de transition sera établi pour assurer la réussite de l'important défi que représente la création de la Banque de développement économique du Québec.

❑ Le regroupement d'Investissement Québec et des activités de première ligne du ministère des Finances et de l'Économie

La Banque de développement économique du Québec est créée à partir du regroupement d'Investissement Québec et des activités de première ligne du ministère des Finances et de l'Économie.

■ Une action considérablement améliorée

L'action de l'État en matière de développement économique sera ainsi considérablement améliorée.

— La coordination entre les divers intervenants est souvent insuffisante et ne permet pas d'optimiser le soutien nécessaire à certains projets d'investissement.

— Certaines clientèles ont plus difficilement accès au soutien de l'État.

Dorénavant, un seul organisme gouvernemental aura la mission d'offrir un soutien financier aux entreprises à but lucratif, aux coopératives, aux entreprises d'économie sociale et aux entreprises étrangères souhaitant s'implanter au Québec.

En plus de réduire le fardeau administratif des entreprises, la Banque de développement économique du Québec permettra à l'État de gérer de façon plus cohérente ses différentes aides financières et de faire un meilleur usage du savoir-faire mis en place.

■ Une intervention en première ligne

La Banque sera présente dans toutes les régions du Québec. Les entreprises à but lucratif, les coopératives, les entreprises d'économie sociale et les investisseurs étrangers auront accès plus facilement à toute la gamme de services qui leur est destinée.

La Banque de développement économique du Québec aura la responsabilité d'intervenir en première ligne pour soutenir la création et l'essor des entreprises au Québec par :

— l'accompagnement des promoteurs dans leur projet;

— l'offre de différentes formes de soutien et de services financiers;

— la gestion du fonds de développement régionalisé regroupant les interventions d'Investissement Québec et les programmes de première ligne du ministère des Finances et de l'Économie;

— l'administration des paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales et l'administration de diverses formes de soutien offertes par l'État, notamment en provenance du Fonds du développement économique;

— une meilleure synchronisation avec les autres intervenants en région, notamment les centres locaux de développement.

■ Les priorités

La Banque de développement économique du Québec concentrera ses efforts sur :

— la croissance des entreprises ayant des projets prometteurs ou structurants;

— le soutien au démarrage d'entreprises, notamment par l'accompagnement-conseil accru;

— l'internationalisation des entreprises québécoises et les exportations;

— le soutien financier à l'innovation et à la recherche en entreprise.

■ Compléter les services déjà offerts

La Banque de développement économique du Québec offrira des outils et des produits financiers complétant la gamme de services proposée par les institutions financières traditionnelles, soit :

— des services-conseils;

— des prêts complémentaires à ceux d'autres institutions financières, des garanties de prêts et du capital patient;

— du capital-actions et des débentures.

De plus, dans le cadre d'attraction ou de rétention d'entreprises, la Banque de développement économique du Québec pourra exceptionnellement offrir des contributions non remboursables pour le compte du Fonds du développement économique.

Domaines d'intervention de la Banque de développement économique du Québec

Coopératives et économie sociale

Les activités de soutien aux coopératives et aux entreprises d'économie sociale seront concentrées dans un secteur spécialisé de la Banque de développement économique du Québec.

Ce secteur offrira toute une gamme de produits adaptés à cette clientèle.

Ressources Québec

Ressources Québec, une filiale d'Investissement Québec, deviendra une filiale de la Banque de développement économique du Québec. Cette filiale se spécialise dans l'offre de solutions financières et d'accompagnement aux projets relatifs aux mines ou aux hydrocarbures.

Ressources Québec se verra accorder la capitalisation prévue de 250 millions de dollars.

L'administration du nouveau fonds Capital Mines Hydrocarbures de 750 millions de dollars sera assurée par Ressources Québec. Le fonds sera destiné à des participations gouvernementales dans des projets relatifs aux mines ou aux hydrocarbures.

Capital de risque

Les sociétés et fonds de capital de risque actuellement sous la gestion d'Investissement Québec seront sous la gestion d'une nouvelle filiale de la Banque de développement économique du Québec, spécialisée dans le capital de risque.

La filiale aura pour mission de faciliter le démarrage d'entreprises, d'identifier les PME à fort potentiel et les créneaux d'investissement prometteurs, d'accompagner les promoteurs et de participer financièrement aux projets, notamment en collaboration avec des fonds fiscalisés.

Le gouvernement capitalisera cette filiale pour un montant de 50 millions de dollars. Cette capitalisation s'ajoutera aux actifs actuellement sous gestion d'Investissement Québec.

❑ Un fonds de développement régionalisé d'au moins 500 millions de dollars

Le gouvernement regroupe sous l'autorité de la Banque de développement économique les programmes actuellement administrés dans les régions du Québec par Investissement Québec et par le ministère des Finances et de l'Économie.

■ Un outil de développement régional

Le fonds de développement régionalisé issu de ce regroupement totalisera au moins 500 millions de dollars annuellement. Selon l'évolution des besoins, des sommes additionnelles pourront en effet être dégagées, au-delà de l'enveloppe actuelle de 500 millions de dollars.

En plus de gérer leur enveloppe du fonds de développement régionalisé, les directions régionales de la Banque de développement économique du Québec auront le rôle d'accompagner les clients tout au long du cheminement de leur projet avec des outils de services-conseils.

La Banque de développement économique du Québec sera responsable de diverses initiatives de développement économique régional mises de l'avant par le gouvernement.

■ Les fonds de diversification économique de certaines régions

À son arrivée au pouvoir, le gouvernement a pris des décisions difficiles mais nécessaires concernant deux filières controversées, le nucléaire et l'amiante. Ces décisions ont été arrêtées en prenant en considération la santé et la sécurité de la population québécoise. Pour certaines régions, elles impliquent la nécessité d'amorcer un virage de leur économie vers des créneaux d'avenir.

C'est dans ce contexte que le gouvernement entend mettre en place, sous la responsabilité de la Banque de développement économique du Québec, les mesures nécessaires pour venir en aide aux régions visées par l'abandon de la production d'amiante et d'énergie nucléaire.

— Le gouvernement a annoncé la création d'un fonds de diversification économique de 200 millions de dollars destiné aux régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

  — Avec la collaboration des forces vives du milieu, ce fonds permettra d'agir comme effet de levier pour attirer l'investissement privé et permettre l'émergence d'entreprises performantes et innovantes capables de donner un dynamisme nouveau à ces régions, notamment dans le secteur de l'économie verte.

— Un fonds de même nature est également mis en place pour la région d'Asbestos, et ce, à la suite de l'abandon du projet de relance de la mine Jeffrey.

  — Le fonds disposera d'une enveloppe de 50 millions de dollars pour soutenir les projets de diversification de cette région.

❑ Davantage de pouvoir aux régions, avec les conseils de développement économique régionaux

Une nouvelle structure sera mise en place pour offrir davantage de pouvoir économique aux régions.

■ La composition

Le gouvernement annonce la création des conseils de développement économique régionaux.

Ces conseils seront composés de sept à onze membres, incluant :

— des gens d'affaires de la région, en tenant compte d'une représentation géographique;

— un représentant de la Conférence régionale des élus;

— un représentant d'un centre local de développement;

— le directeur régional de la Banque de développement économique du Québec.

■ Le rôle

Le rôle de ces conseils sera :

— d'établir les priorités de développement économique de leur région;

— d'émettre des avis de pertinence régionaux sur des filières ou des secteurs d'activité.

Ce fonctionnement assurera aux régions un pouvoir additionnel sur les secteurs d'activité et les filières à privilégier.

2.3 Des actions sectorielles

Dans le cadre du budget 2013-2014, le gouvernement annonce la démarche qu'il engage afin de définir les actions visant la promotion et la stimulation des investissements privés dans les secteurs stratégiques de l'économie québécoise.

Au cours des prochains mois, cette démarche concernera :

— le développement du Nord et l'exploitation minière;

— la transformation des ressources naturelles;

— le développement des transports et des technologies propres;

— le biopharmaceutique[8];

— l'énergie;

— l'agriculture;

— le tourisme;

— la région de la Gaspésie–Îles-de-la Madeleine;

— l'économie sociale.

2.3.1 Le développement du Nord et l'exploitation minière : une source d'investissement en capital

Le Nord québécois et ses ressources minières représentent un potentiel économique majeur pour le Québec.

❑ Le développement du Nord : le Nord pour tous

Le Québec doit cependant tirer profit de ses importantes richesses de manière responsable, en conciliant les impératifs économiques et les considérations environnementales et sociales.

À cette fin, le gouvernement entend :

— s'assurer que les Québécois retirent leur juste part de l'exploitation de leurs ressources;

— faire en sorte que cette exploitation soit respectueuse des populations;

— veiller à ce que le respect de l'environnement soit une préoccupation de tous les acteurs.

---

[8] Aux fins du présent budget, l'« industrie biopharmaceutique » englobe les sociétés dans les domaines pharmaceutique, biotechnologique et des services de recherche et d'évaluation clinique.

Dans le respect de ces conditions, l'exploitation des ressources naturelles constituera un réel atout pour le Québec. Le gouvernement encouragera les investissements privés dans l'exploitation minière.

Pour que tous puissent profiter de ces richesses, le gouvernement s'engage à poursuivre les efforts entrepris pour mettre en valeur les ressources du Nord québécois, tout en s'assurant de mieux coordonner et encadrer ce développement au bénéfice des populations locales, notamment les Premières nations et les Inuits.

❑ La création du Secrétariat au développement nordique

Pour aller de l'avant avec le développement du Nord, le gouvernement annonce la création du Secrétariat au développement nordique.

Le Secrétariat au développement nordique aura pour mandat de coordonner l'ensemble de l'appareil gouvernemental, afin de répondre aux besoins des communautés nordiques ainsi que d'assurer de façon cohérente les conditions de développement du Nord québécois.

Situé administrativement au sein du ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat au développement nordique sera sous la responsabilité de la ministre des Ressources naturelles, secondée dans cette tâche par le ministre responsable de la région de la Côte-Nord et de la région du Nord-du-Québec, le député de René-Lévesque et le député d'Ungava.

Le Secrétariat s'appuiera sur les structures de concertation actuellement en place, afin de définir les besoins des collectivités nordiques. Il effectuera les liaisons nécessaires avec les ministères et organismes pour apporter un suivi approprié aux demandes qui lui seront formulées.

Les ressources attribuées à l'actuel Bureau de transition serviront de base pour la mise en place du nouveau Secrétariat. Le financement du Secrétariat au développement nordique proviendra de l'actuel Fonds du Plan Nord, à même l'enveloppe initialement prévue pour la création d'une société d'État.

■ La promotion et la gestion des projets économiques : le Groupe d'action ministérielle

La promotion et la gestion des projets économiques se situant sur le territoire nordique seront étroitement suivies par le Groupe d'action ministérielle, présidé par la première ministre.

Le groupe d'action pourra compter à cette fin sur les équipes et les structures du ministère des Finances et de l'Économie, du ministère des Ressources naturelles et de la Banque de développement économique du Québec.

❑ Une consultation pour la révision du régime de droits miniers

Le gouvernement s'est engagé à réviser le régime de droits miniers, actuellement fondé sur le profit minier, afin d'en augmenter les revenus.

Pour l'appuyer dans sa réflexion, le gouvernement consultera l'industrie, ainsi que les intervenants préoccupés par cette question. Il examinera les modifications récentes apportées au régime de droits miniers d'autres juridictions.

Les modifications apportées au régime seront définies et mises en place de manière à augmenter les revenus tout en favorisant le développement économique.

La ministre des Ressources naturelles fera connaître dans les prochaines semaines les détails du processus de consultation qu'elle entend tenir.

L'actuel Fonds du Plan Nord

Le Fonds du Plan Nord a été institué au sein du ministère des Finances et de l'Économie en juin 2011.

- Ce fonds spécial est notamment dédié au financement d'infrastructures stratégiques, de mesures favorisant le développement et la protection du Nord québécois et de mesures sociales destinées aux communautés locales et autochtones.

Ce fonds a été créé pour financer, en tout ou en partie, plusieurs initiatives en cours de réalisation. Parmi celles-ci, on peut mentionner :

- la construction de 300 logements sociaux au Nunavik;
- la création de parcs nationaux, dont le parc national Assinica.

Le Fonds du Plan Nord est principalement alimenté par une partie des retombées fiscales découlant des investissements reliés aux projets en cours de réalisation ou planifiés sur le territoire.

Afin de tenir compte de l'évolution des projets entrepris sur le territoire nordique et des retombées qui y sont associées, la dotation quinquennale du fonds est révisée sur une base annuelle.

- Cette révision, dont le prochain exercice est prévu à l'hiver 2013, permettra de mettre à jour le cadre financier du fonds et d'équilibrer ses dépenses en fonction des revenus qui y seront versés.
- Au terme de cet exercice, et une fois connus les montants disponibles, il sera possible d'établir avec précision la liste des initiatives bénéficiant, au cours de la prochaine année, d'un financement en provenance du fonds.

Les mines : une source d'investissement à exploiter

L'exploitation des ressources naturelles est une source importante d'investissement en capital. Le Québec doit miser sur ses atouts en ce domaine pour stimuler les investissements privés, tout en assurant une exploitation durable de ses ressources.

Depuis quelques années, la production minière a augmenté de manière importante. Cette hausse devrait se poursuivre en 2012, d'après les données résultant des intentions formulées.

Expédition[1] de minéraux au Québec
(en millions de dollars)

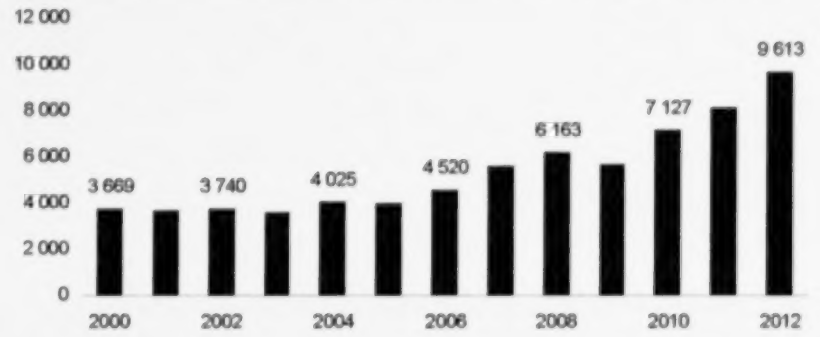

Note : 2011 : données provisoires; 2012 : intentions.
(1) Les expéditions minières peuvent être légèrement différentes de la production minière en fonction de la variation de stocks des entreprises.
Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Ressources naturelles.

Toutefois, l'industrie minière est cyclique : elle est fortement influencée par la demande mondiale de minerai.

La décélération de la croissance de l'économie chinoise depuis 2010, particulièrement depuis le premier trimestre de 2011, les difficultés économiques et financières dans la zone euro ainsi que la reprise timide aux États-Unis ont affecté le marché des matières premières. Depuis 2011, l'évolution des prix des métaux produits au Québec a ralenti. Néanmoins, les perspectives demeurent favorables à moyen terme.

L'effet de la conjoncture se reflète dans la prévision de revenus de l'impôt minier du Québec. Il est dorénavant prévu que les revenus de l'impôt minier s'établiront à 1,6 milliard de dollars au cours de la période 2012-2013 à 2016-2017, soit une baisse de 20 % comparativement à la prévision qui prévalait en mars dernier.

Prévisions de revenus de l'impôt minier[1]
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
Prévision actuelle	245	260	385	330	330	1 550
Prévision budget 2012-2013	355	375	395	405	415	1 945
ÉCART	**(110)**	**(115)**	**(10)**	**(75)**	**(85)**	**(395)**

(1) Ces prévisions incluent les redevances d'exploitation minière et le crédit de droits remboursable pour perte.

Conditions de participation du gouvernement aux projets miniers lorsqu'un soutien gouvernemental est demandé

Lorsqu'un soutien gouvernemental sera demandé, le gouvernement pourra négocier une option de participation dans un projet minier.

Cette option sera négociée, afin que le Québec retire le maximum de retombées économiques de l'exploitation de ses ressources non renouvelables.

La négociation sera globale et les entreprises seront informées, dès le début des discussions, de l'objectif du gouvernement – soit l'obtention d'une participation dans le projet. L'ampleur de la participation dépendra de l'avantage consenti.

Construction d'infrastructures et blocs d'électricité

Le gouvernement est favorable au raccordement de projets miniers au réseau d'Hydro-Québec. Toutefois, les règles de base doivent être connues des promoteurs :

- L'électricité doit être normalement tarifée au coût marginal attribuable au projet minier.
- Le gouvernement favorisera les activités de transformation de nos ressources au Québec.

La construction d'infrastructures liées à la réalisation de projets miniers se fera également selon des règles précises :

- Les infrastructures liées à la réalisation d'un projet sont à la charge de l'entreprise.
- Le gouvernement pourrait soutenir la réalisation d'infrastructures à usage multiple. Cependant, ces infrastructures feront systématiquement l'objet d'une tarification, de manière à rentabiliser la contribution gouvernementale.

2.3.2 La valorisation des ressources naturelles québécoises par la transformation

L'exploitation de nos ressources minières, forestières et hydrauliques doit être un levier de développement pour le Québec tout entier, notamment pour le secteur manufacturier.

C'est pourquoi le gouvernement s'engage à favoriser la transformation locale de ces richesses naturelles et les investissements privés qui la permettront.

❑ Les mines

Grâce à la mise en valeur des richesses du Nord, le Québec est un acteur présent notamment sur les marchés du nickel, du zinc et du fer. Ces métaux figurent parmi les plus recherchés sur le marché mondial.

Le gouvernement confirme la création du fonds Capital Mines Hydrocarbures sous la gestion de Ressources Québec, notamment pour participer au développement du Nord, dans la transparence et le respect de la collectivité québécoise et de l'environnement.

— Capital Mines Hydrocarbures sera sous la responsabilité du ministre des Finances et de l'Économie, de la ministre des Ressources naturelles et de la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec.

— Le fonds Capital Mines Hydrocarbures aura pour mission de faire fructifier et d'accroître la dotation portée à son crédit par des investissements en participations dans des entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures.

— Capital Mines Hydrocarbures sera doté d'une enveloppe de 750 millions de dollars, dont 500 millions de dollars seront investis en participations dans des entreprises qui exploitent des substances minérales situées sur le territoire nordique.

— Le gouvernement associera des conditions à ses investissements.

— Le gouvernement rappelle qu'un des objectifs visés par Capital Mines Hydrocarbures sera de favoriser une plus grande transformation de nos ressources au Québec. La transformation du minerai au Québec permettra le développement d'un savoir-faire, l'embauche de gens en région et la réalisation au Québec d'une part importante de la valeur ajoutée au minerai.

— Le gouvernement fera preuve d'une transparence exemplaire :

  — Un registre des investissements réalisés au cours d'un exercice financier sera rendu public lors du dépôt du rapport d'activité de Capital Mines Hydrocarbures à l'Assemblée nationale.

  — Les livres et les comptes du fonds seront vérifiés chaque année par le Vérificateur général. Ce dernier s'assurera aussi que les politiques d'investissement auront été respectées.

Transformation des métaux

Le C2I pourra bénéficier aux projets de transformation des métaux.

Ainsi, les grands projets d'investissement visant la 1re, la 2e ou la 3e transformation des métaux seront encouragés par cette nouvelle initiative.

Description des étapes de transformation des métaux et admissibilité au C2I

Étapes de transformation	Extraction et traitement du minerai	1re transformation des métaux	2e et 3e transformation des métaux
Admissibilité au C2I	**Non admissible**	**Admissible**	**Admissible**
Activités	Extraction – Dynamitage – Abattage mécanique – Forage Comminution – Concassage – Broyage – Tamisage Concentration – Gravimétrie – Séparation magnétique – Séparation électrostatique – Flottation	– Alliage – Laminage – Étirage – Extrusion – Fonte et affinage(1) – Hydrométallurgie	– Tournage – Fraisage – Forgeage – Estampage – Pliage – Assemblage – Transformation alimentaire – Pharmacologie
Produits	– Concentrés – Boulettes de fer	– Plaques et feuilles – Rubans, tiges et barres – Fils et tubes – Anodes et cathodes – Lingots – Poudres	– Compléments alimentaires – Médicaments – Tôles et éléments de charpente – Moteurs et turbines – Machines industrielles – Batteries et accumulateurs électriques

(1) La fonte ou l'affinage d'un minerai extrait d'une mine d'or ou d'argent n'est pas une activité admissible au C2I.

❑ Les forêts

Les ressources forestières représentent une immense richesse pour le Québec : à 90 % publique, la forêt couvre près de la moitié du territoire québécois. Le Québec compte à lui seul 20 % des forêts canadiennes et 2 % des forêts mondiales.

■ Le bois, matériau de l'avenir

L'exploitation de la forêt fait partie de notre développement futur. Le gouvernement mise notamment sur une utilisation accrue du bois dans la construction, en complémentarité avec d'autres matériaux – dans le respect du principe du « bon matériau au bon endroit ».

Le bois est un matériau de construction de l'avenir. L'utilisation du bois dans la construction s'inscrit dans une perspective de développement durable, en raison des avantages environnementaux qui y sont liés.

— En matière de gaz à effet de serre, les produits du bois ont l'avantage de séquestrer du carbone emmagasiné dans le bois durant sa croissance.

— Lorsque l'on considère l'analyse du cycle de vie du produit, les produits du bois ressortent avantagés, notamment grâce au peu d'énergie requise pour leur fabrication[9]. L'analyse du cycle de vie tient compte des impacts environnementaux survenant à toutes les étapes, depuis la production jusqu'à la destruction – ou au recyclage – en passant par l'utilisation du produit.

Le Québec développe un savoir-faire de plus en plus poussé dans la fabrication de produits du bois sans cesse plus complexes, permettant maintenant leur utilisation dans des infrastructures variées.

— Grâce aux bois d'ingénierie, il se construit aujourd'hui de par le monde, à partir de structures en bois, des édifices résidentiels de plusieurs étages, des bâtiments commerciaux ou institutionnels de grande superficie ainsi que de grands ouvrages.

— Bien que de telles réalisations aient été menées à bien au Québec dans les dernières années, le Québec reste en retard par rapport à ce qui se fait ailleurs.

■ Une charte du bois

Pour soutenir l'utilisation du bois dans la construction, le gouvernement entend adopter rapidement une charte du bois, qui s'ajoutera aux mesures en faveur de l'utilisation du bois annoncées dans le cadre du budget 2012-2013.

— Cette charte engagera les différents partenaires concernés à faire la promotion de l'utilisation de cette ressource sous toutes ses formes et favorisera l'utilisation du bois en produits de valeur ajoutée.

---

9 *Rapport du Groupe de travail visant à favoriser une utilisation accrue du bois dans la construction*, février 2012.

Le gouvernement favorisera notamment la construction, comme cela se fait ailleurs dans le monde, de bâtiments en bois ayant jusqu'à six étages et demandera à cet effet à la Régie du bâtiment d'agir pour faciliter la construction de tels édifices.

Valorisation des produits issus du bois

L'industrie forestière constitue une assise économique majeure pour les régions ressources et plusieurs municipalités du Québec. Afin que les régions du Québec puissent profiter encore davantage du potentiel que représentent le territoire et ses ressources forestières, le Québec doit pouvoir compter sur une industrie de la transformation du bois innovante, performante et respectueuse de l'environnement. C'est dans cette perspective que le gouvernement soutient cette industrie pour assurer sa diversification, axée sur la transformation de produits du bois à valeur ajoutée.

Budget 2013-2014 : de nouvelles mesures

Dans le cadre du budget 2013-2014, le gouvernement annonce deux nouvelles initiatives majeures en faveur de l'investissement privé, sur lesquelles pourront s'appuyer les entreprises de la transformation du bois :

- un nouveau congé fiscal pour les grands projets d'investissement, le C2I;
- la prolongation et la bonification jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation.
  - Les taux du crédit d'impôt applicables dans les régions ressources peuvent atteindre 25 % à 40 %, selon la région.

Soutien d'Investissement Québec et du ministère des Finances et de l'Économie

En plus des nouvelles mesures fiscales du budget 2013-2014, le gouvernement intervient par l'intermédiaire des programmes actuels pour soutenir financièrement les entreprises du secteur forestier. Ces programmes permettent notamment :

- d'appuyer les projets d'investissement des entreprises par le programme ESSOR et le Fonds du développement économique. Ces interventions financières visent à accroître la productivité et la diversification vers des activités de 2e et 3e transformation;
- d'accorder du financement à toutes les étapes de développement des entreprises de ce secteur, par l'entremise du programme intitulé Financement UNIQ;
- d'accorder un financement intérimaire allant jusqu'à 75 % de la valeur des crédits d'impôt des entreprises. Investissement Québec entend bonifier à 85 % le maximum de financement accordé aux entreprises de ce secteur.

Fonds Valorisation Bois

Le Fonds Valorisation Bois est une société en commandite mise sur pied grâce à un partenariat entre le gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ. Ce fonds de 170 millions de dollars peut intervenir par du capital-actions ou des débentures. Il vise à soutenir, sur une base d'affaires, les fleurons de l'industrie québécoise dans leurs projets de développement dans des secteurs d'avenir telles la chimie verte, les énergies vertes et la construction verte.

Grâce à ce partenariat entre le gouvernement et le Fonds de solidarité FTQ, déjà bien présent dans le secteur, les entreprises forestières bénéficieront à la fois d'un financement important et d'une expertise pour mener à terme leurs projets d'investissement.

❑ L'hydroélectricité

Le Québec est l'une des régions les plus riches en eau au monde. On y dénombre plus de 130 000 cours d'eau et plus de 40 % des ressources hydrauliques du Canada se trouvent sur son territoire.

— En 2011, 98 % de la production d'électricité d'Hydro-Québec était d'origine hydraulique, une source d'énergie propre et renouvelable offrant une grande souplesse d'exploitation et produisant peu de gaz à effet de serre.

— En comparaison, une centrale au charbon émet 100 fois plus de gaz à effet de serre par unité de production d'énergie.

Grâce à l'hydroélectricité, les Québécois bénéficient ainsi d'une forme d'énergie renouvelable fiable, disponible à prix compétitifs et aux impacts environnementaux limités.

■ Une importante activité industrielle

Le choix historique du Québec en faveur de l'hydroélectricité a permis de développer une importante activité industrielle, implantée en région et fondée sur la mise en valeur intensive de l'électricité. L'hydroélectricité a contribué à créer et à maintenir des milliers d'emplois de qualité, sur l'ensemble du territoire québécois.

Le tarif L offert aux grands consommateurs d'électricité constitue un important facteur de localisation, avantageant le Québec par rapport aux autres juridictions. Des tarifs d'électricité compétitifs favorisent ainsi la transformation des ressources naturelles au Québec.

■ Des ressources encore à développer

Les ressources hydrauliques non développées sont considérables. Une partie d'entre elles doit être mise en valeur, afin de remplacer au moins une fraction des hydrocarbures que l'on consomme, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de créer de la richesse au Québec.

Des critères de base seront respectés, soit :

— les besoins d'approvisionnement actuels et futurs;

— la rentabilité économique à long terme;

— les impacts limités sur l'environnement;

— l'acceptabilité sociale.

■ La Romaine

La construction du complexe hydroélectrique La Romaine constitue actuellement l'un des principaux investissements au Québec et dans l'ensemble du Canada.

— La mise en service du complexe La Romaine s'échelonnera de 2014 à 2020.

— Au terme de ce chantier, Hydro-Québec augmentera sa puissance hydroélectrique de 1 550 MW.

Le complexe La Romaine contribuera à assurer la sécurité des approvisionnements en électricité à long terme et à prix compétitif du Québec. L'énergie produite par le complexe La Romaine contribuera à attirer des investissements privés dans des projets économiques réalisés au Québec.

2.3.3 La stratégie industrielle pour le développement des transports et des technologies propres

Pour soutenir une vision d'un secteur manufacturier fort et moderne, le gouvernement misera sur une stratégie industrielle des transports et des technologies propres.

❑ Un virage nécessaire

Le secteur manufacturier est un pilier de notre économie et un symbole de l'inventivité québécoise. Le secteur manufacturier, ce sont bien sûr de grandes entreprises qui fournissent un emploi à beaucoup de travailleurs, mais ce sont aussi de nombreuses PME qui, à travers le Québec, contribuent au dynamisme régional et cherchent à se démarquer dans un contexte mondial hautement compétitif.

Ce secteur a traversé bien des épreuves dans les dernières années, à tel point que certains y voient maintenant une industrie dépassée dont le déclin est inévitable. Il est primordial de prendre le virage nécessaire pour redonner à l'industrie manufacturière sa juste place dans notre économie.

La stratégie industrielle pour le développement des transports et des technologies propres contribuera à dynamiser le secteur manufacturier québécois.

❑ S'appuyer sur des créneaux d'excellence

La stratégie s'appuiera sur les créneaux d'excellence déjà développés au Québec, en particulier le développement des transports et des technologies propres.

— Le Québec compte déjà de nombreuses entreprises dans le secteur des transports. Ces dernières construisent des trains, des autobus, des avions, des voitures de métro ou des composantes de véhicules, notamment pour les véhicules électriques.

  — Avec les investissements importants que le Québec compte effectuer dans les transports collectifs, toutes les conditions sont réunies pour assister à l'émergence d'un créneau industriel fort dans le domaine du transport.

— Il en est de même dans le secteur des technologies de l'environnement et de l'énergie propre, notamment grâce à notre grand potentiel pour le développement d'énergies renouvelables.

❑ Un fonds de 200 millions de dollars pour l'électrification des transports et le développement de technologies propres

Un fonds de 200 millions de dollars sera mis en place afin de soutenir le secteur manufacturier dans ses efforts de développement, notamment dans le secteur des transports et des technologies propres.

Ce fonds aura pour objectif de développer des filières stratégiques québécoises capables d'exploiter les occasions d'affaires relatives à l'adoption de nouvelles pratiques environnementales dans le monde.

— Il faut accroître notre capacité à développer des technologies de pointe, particulièrement les technologies vertes, afin d'en faire bénéficier la population et les entreprises et d'exporter notre savoir-faire.

Les sommes réservées au fonds serviront notamment à :

— soutenir le développement de nouvelles technologies vertes et des énergies propres, dont les bioénergies;

— renforcer les actions pour électrifier les transports de personnes et de marchandises;

— favoriser l'adoption de nouveaux processus et des technologies permettant de réduire l'empreinte carbone des entreprises.

Un montant de 80 millions de dollars proviendra des sommes non engagées au Fonds vert pour le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Les autres sommes non engagées seront réservées aux actions du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Également, un montant de 120 millions de dollars proviendra du prochain Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Ces sommes serviront à financer des initiatives ayant pour objectif de réduire les gaz à effet de serre.

À l'instar de l'ensemble des initiatives visant la lutte contre les changements climatiques, la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec et le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concluront une entente de financement afin de prévoir les fins auxquelles doivent être utilisées les sommes provenant du Fonds vert.

Les détails de la stratégie industrielle et les modalités de financement du fonds de 200 millions de dollars seront annoncés ultérieurement par la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec.

2.3.4 L'investissement dans le secteur biopharmaceutique

Au cours des dernières années, on a assisté à une transformation profonde du modèle d'affaires privilégié par l'industrie biopharmaceutique à travers le monde.

L'industrie biopharmaceutique délaisse graduellement son approche traditionnelle, fondée sur l'intégration des activités de recherche et développement au sein même des entreprises, pour d'autres approches, orientées vers l'externalisation des activités de recherche. La réduction des dépenses de R-D des entreprises biopharmaceutiques découle de ces nouvelles façons de faire.

Le soutien du gouvernement du Québec à ce secteur doit s'adapter au nouveau contexte, avec toujours comme objectif de favoriser des activités de recherche sur le territoire québécois.

■ Le Forum permanent d'échanges

Au préalable, le gouvernement s'engage à maintenir le dialogue avec l'industrie biopharmaceutique par l'entremise du Forum permanent d'échanges.

Ce forum regroupe les acteurs du secteur des sciences de la vie au Québec, le ministère des Finances et de l'Économie, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'objectif du Forum permanent d'échanges est de proposer entre autres des solutions favorisant la viabilité du système de santé et le développement de la recherche pharmaceutique au Québec.

❑ Deux mesures majeures

Dans le cadre du budget 2013-2014, le gouvernement annonce deux mesures majeures, visant respectivement les entreprises conservant l'approche d'internalisation des activités de R-D et les entreprises adoptant les nouvelles stratégies.

Il s'agit :

— de la hausse de 17,5 % à 27,5 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour la R-D salaire relativement aux activités biopharmaceutiques;

— d'une enveloppe d'appariement de 125 millions de dollars pour les partenariats de recherche privé-public.

D'autres initiatives sont déjà engagées pour répondre aux transformations en cours, le gouvernement annonçant par ailleurs l'abolition de la règle des 15 ans.

TABLEAU 4

Coût des nouvelles mesures en faveur du secteur biopharmaceutique
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Hausse de 17,5 % à 27,5 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour la R-D salaire relativement aux activités biopharmaceutiques	20	25	25	25	25
Enveloppe d'appariement de 125 M$ pour les partenariats de recherche privé-public[1]	25	25	25	25	25
TOTAL	**45**	**50**	**50**	**50**	**50**

(1) Cette initiative sera financée en 2013-2014 à même le Fonds du développement économique. À compter de 2014-2015, cette initiative sera financée à même l'objectif de dépenses du gouvernement.

❑ La poursuite du soutien traditionnel : l'augmentation de 17,5 % à 27,5 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour la R-D salaire relativement aux activités biopharmaceutiques

Malgré l'adoption rapide par l'industrie biopharmaceutique de nouvelles façons de faire, les activités de recherche menées directement par les sociétés biopharmaceutiques demeurent importantes au Québec. Elles doivent continuer d'être encouragées.

Afin de favoriser les activités de R-D de ces sociétés au Québec, le gouvernement annonce la bonification du crédit d'impôt à la R-D salaire pour les entreprises biopharmaceutiques.

Sommairement, une société qui effectue elle-même ses activités de R-D peut bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable sur les salaires de ses chercheurs ou sur 50 % du montant d'un contrat de sous-traitance conclu avec une autre société.

— Le taux du crédit d'impôt pour la R-D salaire varie de 17,5 % à 37,5 % selon la taille de l'entreprise et le montant des dépenses encourues.

Le gouvernement bonifie, pour cinq ans, le crédit d'impôt pour la R-D salaire pour les entreprises biopharmaceutiques qui effectuent des activités de R-D au sein de leur entreprise ou qui octroient des contrats de sous-traitance de R-D au Québec.

— Plus spécifiquement, le taux du crédit d'impôt sera augmenté de 17,5 % à 27,5 % pour les sociétés détentrices d'un certificat initial délivré dans le cadre des activités d'Investissement Québec.

— Investissement Québec pourra consulter le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

TABLEAU 5

Bonification du crédit d'impôt pour la R-D salaire en faveur du secteur biopharmaceutique

Entreprises	Taux avant budget 2013-2014	Taux après budget 2013-2014
PME :		
– Entreprise dont l'actif est de 50 M$ ou moins		
▪ Première tranche de 3 M$ de dépenses admissibles	37,5 %	37,5 %
▪ Dépenses admissibles excédant 3 M$	17,5 %	27,5 %
– Entreprise dont l'actif est supérieur à 50 M$, mais inférieur à 75 M$		
▪ Première tranche de 3 M$ de dépenses admissibles[1]	Entre 17,5 % et 37,5 %	Entre 27,5 % et 37,5 %
▪ Dépenses admissibles excédant 3 M$	17,5 %	27,5 %
Grandes entreprises :		
– Entreprise dont l'actif est de 75 M$ ou plus		
▪ Ensemble des dépenses admissibles	17,5 %	27,5 %

(1) Réduction linéaire du taux selon l'actif de l'entreprise.

Cette bonification sera effective pour les dépenses de R-D encourues après le jour du discours sur le budget 2013-2014 et avant le 1er janvier 2018.

— Elle profitera tout particulièrement aux grandes sociétés biopharmaceutiques qui effectueront des activités de R-D au Québec. Ces entreprises réalisent déjà une part importante de l'ensemble des dépenses de R-D de ce secteur d'activité.

— Les petites sociétés biopharmaceutiques exerçant leurs activités au Québec pourront également profiter, indirectement, de l'aide fiscale bonifiée, notamment par une augmentation du nombre de contrats de sous-traitance qui leur seront octroyés.

Environ 60 sociétés du secteur biopharmaceutique pourront profiter directement de cette bonification.

L'impact financier sera :

— de 20 millions de dollars pour l'année 2013-2014;

— de 25 millions de dollars en 2014-2015;

— de 25 millions de dollars en 2015-2016.

❑ Une enveloppe d'appariement de 125 millions de dollars pour les partenariats de recherche privé-public

L'une des nouvelles approches privilégiées par l'industrie biopharmaceutique consiste à conclure des partenariats privé-public, afin d'accélérer le développement de nouveaux médicaments, en favorisant le passage de la recherche à l'application et en partageant les savoir-faire et les infrastructures de pointe.

Deux exemples aux États-Unis illustrent cette approche.

— Le California Institute for Biomedical Research (Calibr) est un organisme à but non lucratif visant l'accélération de la transition de la recherche à la commercialisation. Un financement de 90 millions de dollars sur sept ans, de la part de la société pharmaceutique Merck, procure des ressources et du savoir-faire aux chercheurs universitaires pour optimiser le potentiel de leurs découvertes.

— Le Center for Therapeutic Innovation (CTI) de Boston est un modèle de collaboration entre Pfizer et des centres de recherche publics. L'objectif de ces partenariats est d'accélérer le développement de médicaments et de faciliter le transfert de la recherche en vue de son intégration dans le système de santé. Les projets retenus sont développés en collaboration entre des chercheurs de Pfizer et ceux des centres de recherche. Pfizer prévoit y investir 100 millions de dollars d'ici cinq ans.

Le Québec peut aussi compter sur la présence de centres de recherche de grande renommée pour établir des partenariats financiers avec le secteur privé et contribuer ainsi à son rayonnement à l'étranger.

— Le Québec dispose de trois pôles universitaires de recherche – Montréal, Québec et Sherbrooke – et de quatre facultés de médecine, chacune associée à un centre de recherche hospitalier.

— La présence des grands hôpitaux de Montréal (Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Centre universitaire de santé McGill) permettra de réunir une masse importante de chercheurs, mais également de patients pour les études cliniques et d'attirer ainsi des nouveaux partenaires financiers d'envergure internationale.

— Le Québec détient également plusieurs centres de recherche publics de haut niveau pouvant s'associer aux entreprises biopharmaceutiques.

Avec la présence de plusieurs organismes impliqués en sciences de la vie, dont la grappe industrielle Montréal InVivo qui favorise les maillages entre les différents acteurs exerçant leurs activités dans le domaine, le Québec entend continuer de jouer un rôle majeur au Canada dans le domaine des sciences de la vie.

La mesure

Une enveloppe de 125 millions de dollars sera mise en place afin de financer des projets de partenariat de recherche avec les entreprises pharmaceutiques, et ce, dans les principaux créneaux pour lesquels le Québec présente des forces.

— L'objectif est de soutenir quelques organismes ciblés de renommée mondiale, notamment des centres de recherche universitaires et hospitaliers spécialisés, en mesure d'attirer au Québec des investissements considérables.

— Cette initiative, complémentaire aux mesures existantes, permettra le financement de projets de grande envergure, en partenariat avec l'industrie pharmaceutique.

Un appel de propositions permettra d'identifier les projets les plus structurants pour l'industrie québécoise. Les projets devront attirer du financement d'au moins un partenaire privé.

Cette mesure s'inscrit dans les orientations de la nouvelle politique nationale de la recherche et de l'innovation visant à augmenter les investissements publics et privés en recherche et développement.

Par ces partenariats entre le secteur privé et le secteur public, le Québec mettra en valeur son savoir-faire en sciences de la vie.

Les détails de cette mesure seront annoncés ultérieurement par la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec et par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

❑ Des initiatives complémentaires, pour soutenir les nouvelles approches de l'industrie

L'industrie biopharmaceutique mondiale utilise de façon croissante deux autres approches visant l'externalisation de ses activités de R-D, soit la formation de consortiums en recherche précompétitive et la mise en commun des recherches compétitives.

Dans les deux cas, des initiatives existent déjà au Québec pour apporter un soutien à l'industrie.

■ La recherche précompétitive : le Consortium québécois sur la découverte du médicament

La recherche précompétitive a pour but de développer des outils utilisés en commun par les sociétés pharmaceutiques, notamment des outils informatiques permettant une meilleure gestion de la connaissance ou des biomarqueurs en vue de valider l'efficacité et la sécurité d'une molécule. L'industrie participe au financement de ce type de recherche.

— L'Initiative européenne pour la médecine innovante (IMI) en est un exemple. Mise en place par l'Union européenne, elle favorise le développement d'outils d'utilisation générale, en misant notamment sur la gestion du savoir et des informations et sur la sécurité des médicaments.

— L'objectif de cette initiative est d'améliorer la compétitivité du secteur pharmaceutique européen au bénéfice des patients et des scientifiques.

— L'Union européenne investit un milliard d'euros dans cette initiative, somme à laquelle s'ajoute une contribution en nature équivalente des grandes sociétés pharmaceutiques.

De la même façon que l'Initiative européenne pour la médecine innovante, le Consortium québécois sur la découverte du médicament, créé en 2008, est déjà actif en matière de recherche précompétitive.

— Les projets financés par le Consortium québécois sur la découverte du médicament visent la mise au point de technologies et d'outils novateurs permettant d'accélérer le processus de découverte du médicament.

— Depuis sa création, le Consortium québécois sur la découverte du médicament a reçu un financement de 42 millions de dollars, dont 25 millions de dollars en provenance des gouvernements du Québec et du Canada et 17 millions de dollars des entreprises pharmaceutiques.

■ La mise en commun des recherches compétitives : l'investissement dans l'Institut NéoMed

L'industrie s'oriente également vers la formation de consortiums de recherche compétitive, afin de réduire les risques liés à la R-D en mettant en commun certains efforts d'investissement.

— À titre d'exemple, le Centre pour la recherche et le développement des médicaments, en Colombie-Britannique, vise à réduire les risques de la R-D à un niveau préclinique grâce au financement public.

— Le Centre pour la recherche et le développement des médicaments collabore avec des partenaires publics (instituts de recherche, universités, agences de santé du Canada). Il a également des ententes avec différentes sociétés privées (Roche, Merck).

— Le gouvernement de la Colombie-Britannique a récemment annoncé une subvention de 29 millions de dollars au Centre pour la recherche et le développement des médicaments, venant bonifier sa contribution initiale de 25 millions de dollars en 2007.

Le Québec s'est également engagé dans le soutien à l'industrie biopharmaceutique en soutenant la formation d'un consortium compétitif. Le gouvernement du Québec participera au financement de l'Institut NéoMed, en collaboration avec de grandes sociétés pharmaceutiques.

L'Institut NéoMed vise à :

— développer de nouveaux médicaments à partir des meilleurs projets proposés par des chercheurs et des sociétés de valorisation universitaire ou à partir de molécules apportées par les grandes sociétés pharmaceutiques;

— amener les molécules à un stade de développement suffisant pour qu'elles soient achetées par des sociétés pharmaceutiques;

— effectuer des partenariats de recherche avec d'autres organismes.

Les détails de cette mesure seront annoncés ultérieurement par le ministre des Finances et de l'Économie et par la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec.

❑ L'abolition de la règle des 15 ans

La mise en place de la règle des 15 ans, en 1994, a favorisé l'essor de l'industrie des sciences de la vie au Québec.

— La règle des 15 ans autorise le remboursement d'un médicament innovateur par l'entremise du Régime public d'assurance médicaments du Québec pour une période de 15 ans, et ce, même si un médicament générique équivalent et moins cher est disponible.

— Cette mesure a favorisé une augmentation significative des dépenses de R-D au Québec et, en conséquence, la création de plusieurs emplois à fort contenu scientifique et offrant de bons salaires.

Avec la révision par l'industrie biopharmaceutique de son modèle d'affaires, la règle des 15 ans ne produit plus les retombées attendues à l'égard des activités de recherche au Québec.

En conséquence, le gouvernement du Québec annonce l'abolition de la règle des 15 ans. Cette abolition va de pair avec les nouvelles mesures de soutien mises en place afin de mieux répondre au modèle d'affaires des entreprises biopharmaceutiques et de s'assurer que l'aide publique sert vraiment à soutenir la recherche réalisée au Québec.

On doit souligner que dans le cadre des négociations de l'Accord de partenariat économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, le Canada pourrait modifier ses dispositions relatives à la propriété intellectuelle, et en étendre la portée.

Le Pôle des sciences de la vie Québec-Ontario

Le 27 juin 2011, les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont mis sur pied le Pôle des sciences de la vie Québec-Ontario pour créer l'une des plus importantes grappes de ce secteur en Amérique du Nord.

Conformément à l'Accord de commerce et de coopération Québec-Ontario, le pôle contribue à établir un espace commun qui éliminera les obstacles commerciaux et favorisera la prospérité dans les deux juridictions.

La mise en commun des ressources de ces juridictions impliquées en matière de recherche, d'innovation et de commercialisation dans le secteur des sciences de la vie, ouvre la porte à de nouvelles possibilités d'investissement, de partenariat et de collaboration.

Un fonds de capital de risque Québec-Ontario

La mise en place d'un fonds de capital de risque de 250 millions de dollars ayant comme partenaires les gouvernements du Québec, de l'Ontario et les entreprises pharmaceutiques a déjà fait l'objet de discussions entre les deux partenaires publics.

L'objectif est de doter le Québec et l'Ontario d'un fonds de capital de risque d'envergure dans le secteur des sciences de la vie, appuyant le développement d'un corridor Québec-Ontario mutuellement bénéfique.

Le gouvernement confirme son intérêt à participer à la mise en place d'un fonds de capital de risque en partenariat avec le gouvernement ontarien et des partenaires du secteur privé.

2.3.5 La nouvelle politique énergétique

Le gouvernement s'engage à faire avancer le Québec vers l'indépendance énergétique par une nouvelle politique, qui établira notamment les cibles de développement des filières d'énergies renouvelables.

— Cette indépendance énergétique sera notamment atteinte en favorisant le transport en commun ainsi que les transports électriques. Les actions annoncées par le gouvernement afin d'encourager le développement au Québec d'une filière du transport durable contribueront à l'atteinte de cet objectif.

  — En réduisant ainsi notre dépendance au pétrole, le Québec atteindra le double objectif de s'enrichir et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

— Néanmoins, le Québec ne peut, du moins dans un avenir prévisible, se passer complètement de produits pétroliers. Or, le Québec possède un important potentiel pétrolier que le gouvernement souhaite exploiter, à partir des pratiques les plus élevées en matière de protection de l'environnement et d'acceptabilité sociale. Ce faisant, le Québec réduira d'autant sa dépendance aux importations pétrolières.

Afin d'établir cette politique, des consultations et des analyses seront menées prochainement. Les détails de cette démarche seront annoncés ultérieurement par la ministre des Ressources naturelles.

2.3.6 La politique de souveraineté alimentaire

L'agriculture est d'une grande importance pour le Québec. Non seulement elle nourrit les Québécois, mais elle soutient une partie importante de l'économie québécoise et de ses régions.

— L'industrie bioalimentaire représente 7 % du PIB québécois.

— Cette industrie emploie plus de 476 000 travailleurs répartis dans toutes les régions du Québec, dont quelques dizaines de milliers travaillent directement dans l'agriculture.

Dans plusieurs régions, l'industrie bioalimentaire est au cœur de la vie économique : dans 14 des 17 régions administratives, plus d'un emploi sur dix relève de cette industrie.

Le secteur de la transformation des aliments et celui des boissons et du tabac sont responsables de 15 % de l'activité manufacturière au Québec. Ils sont conjointement le premier employeur manufacturier du Québec en soutenant près de 65 000 emplois.

— Les entreprises de transformation alimentaire d'ici jouent un rôle important dans le soutien de l'agriculture et des pêches en achetant près de 70 % de leur production.

❑ Profiter des perspectives futures

Le gouvernement veut donner un nouveau souffle à l'agriculture et en particulier à l'agriculture familiale au Québec. Ce souffle nouveau se fera notamment sentir dans le soutien offert aux producteurs et dans l'attention particulière qui sera portée à la relève.

— Le gouvernement mettra en place des outils financiers adaptés au secteur de la transformation alimentaire, afin d'exporter les produits québécois à l'étranger.

— La demande de produits alimentaires dans le monde est appelée à s'accroître et à se diversifier. Le Québec est bien placé pour bénéficier de ces marchés porteurs et de l'avenir qui se dessine.

En mettant la souveraineté alimentaire au cœur de sa politique, le gouvernement entend encourager les producteurs agricoles et les entreprises de toute l'industrie bioalimentaire, soutenir la création d'emplois et faire grandir la part des produits de chez nous dans nos assiettes.

Les détails de ces mesures seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2.3.7 Le plan de développement du tourisme

Le tourisme est une industrie importante pour le Québec. Il permet de faire connaître notre culture, nos paysages et notre patrimoine dans le monde. Il contribue également à faire rayonner le Québec sur la scène internationale et à attirer chez nous des investissements essentiels à la réduction de notre déficit commercial.

— En 2011, le Québec a accueilli approximativement 8 millions de visiteurs provenant de l'extérieur de ses frontières. Ces derniers ont dépensé au Québec autour de 3,6 milliards de dollars.

— Ces données font du tourisme le quatrième produit d'exportation du Québec.

Le secteur touristique québécois évolue dans un contexte mondial en pleine mutation. L'offre touristique se diversifie, avec l'émergence de nouvelles destinations auparavant marginales, telles que l'Asie, le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est. Ces destinations attirent les touristes avec une expérience touristique nouvelle et différente, à des prix compétitifs.

Le Québec dispose d'atouts pour se démarquer de la concurrence internationale. À ce titre, le gouvernement du Québec s'assurera que Montréal et Québec, nos deux principales portes d'entrée pour les visiteurs internationaux, continueront de valoriser leur caractère attractif. De plus, le gouvernement misera sur le potentiel touristique du Saint-Laurent et des régions.

❑ Investir pour se démarquer

Dans ce nouvel environnement, et pour se démarquer, le Québec doit offrir un produit distinctif de haut calibre dont le développement passe inévitablement par l'investissement et l'innovation des entreprises du secteur.

— Le secteur touristique est souvent saisonnier. Il est soumis à différents aléas cycliques – conditions économiques, conditions climatiques, etc. – en plus de faire face à une certaine précarité de la main-d'œuvre. Bon nombre d'entreprises touristiques ont de la difficulté à se financer, en raison du risque que perçoivent les prêteurs et les investisseurs.

— On observe que depuis 2007, le niveau des investissements privés des secteurs liés au tourisme a diminué de 17,1 %, alors que le Québec devrait investir pour renouveler son offre.

❑ Déploiement du Plan de développement de l'industrie touristique

Afin de stimuler l'investissement privé, de favoriser la croissance des entreprises et d'encourager l'innovation et l'adoption de meilleures pratiques d'affaires, une stratégie de mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique sera mise de l'avant et dévoilée par le ministre délégué au Tourisme.

Pour appuyer le développement d'une industrie touristique performante reposant sur des entreprises compétitives, le gouvernement améliorera l'environnement d'affaires par le maintien et la simplification des leviers financiers prévus au plan de développement, ce qui permettra de renouveler l'offre touristique.

2.3.8 Enveloppe de 6 millions de dollars pour la Gaspésie et les Îles-de-la Madeleine

Depuis de nombreuses années, la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine connaît des difficultés économiques, et sa base industrielle a été fragilisée en raison de la fermeture de plusieurs grandes entreprises de la région.

— Bien que la situation économique s'améliore graduellement, elle demeure préoccupante. Ainsi, la vitalité économique des communautés locales doit être soutenue afin d'éviter d'autres fermetures et l'exode des travailleurs.

Le Comité ministériel de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a été créé dans le but de prendre en compte la réalité propre à la Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

— Présidé par la première ministre, ce comité a reçu le mandat d'élaborer un plan de développement pour cette région. Il doit également assurer la coordination et la cohérence des politiques et des actions gouvernementales sur ce territoire.

Afin de soutenir la diversification de l'économie de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de mettre en œuvre un plan de développement pour cette région, le gouvernement annonce la mise en place d'une enveloppe de 6 millions de dollars en 2013-2014.

— Cette enveloppe devra répondre aux problématiques spécifiques à la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, grâce à des solutions concrètes et adaptées.

2.3.9 Une loi-cadre pour reconnaître, promouvoir et développer l'économie sociale

Les entreprises de l'économie sociale ont un grand potentiel. Leur contribution à notre prospérité est souvent sous-estimée. Elles constituent une forme importante d'entrepreneuriat.

— L'entrepreneuriat est au cœur d'une économie dynamique, créatrice d'emplois et de richesse. C'est également la concrétisation du génie et de la créativité des Québécois.

— Cet entrepreneuriat prend plusieurs formes, et le gouvernement reconnaît l'apport à l'économie de toutes les formes d'entreprises.

Ainsi, l'engagement gouvernemental à l'égard de l'entrepreneuriat visera non seulement les entreprises de l'économie traditionnelle, mais également les coopératives faisant depuis longtemps partie intégrante du développement du Québec, ainsi que toutes les entreprises de l'économie sociale contribuant jour après jour au développement de nos collectivités.

Pour concrétiser cet engagement à l'égard de l'économie sociale, le gouvernement adoptera une loi-cadre afin de la reconnaître, de la promouvoir et de la développer.

2.4 Des politiques structurelles

Parallèlement aux actions sectorielles, le gouvernement engage une démarche structurelle, avec la définition de politiques et de stratégies d'ensemble concernant :

— la formation de la main-d'œuvre;

— la recherche et l'innovation;

— le commerce extérieur;

— l'allègement réglementaire.

2.4.1 Une main-d'œuvre qualifiée et instruite

Afin de susciter la réalisation de projets d'investissement, le Québec doit pouvoir compter sur la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et en quantité suffisante.

Des efforts particuliers porteront dans trois directions spécifiques :

— L'effort commence en garderie et à la maternelle, où se trouvent les outils les plus efficaces pour lutter contre le décrochage scolaire et donner leur chance à tous les futurs citoyens.

— C'est en encourageant le plus grand nombre de jeunes à poursuivre leurs études aux niveaux secondaire et postsecondaire que le Québec pourra répondre à la demande de travailleurs qualifiés des entreprises. L'obtention d'un diplôme d'études secondaires est le premier pas vers de meilleures chances d'emploi.

— On doit s'assurer que tous ceux qui souhaitent intégrer le marché du travail puissent effectivement le faire.

Il faut par ailleurs continuer de valoriser la formation professionnelle, pour mieux tirer parti des besoins des entreprises.

❑ Les places en garderie et la maternelle à l'âge de 4 ans

Pour atteindre nos objectifs, les élèves doivent pouvoir disposer de ressources adaptées, et ce, dès la petite enfance. La prévention en bas âge est un des facteurs de succès pour favoriser la persévérance scolaire. À cette fin, le gouvernement compte notamment sur le réseau des services de garde éducatifs afin d'offrir à tous les enfants un milieu propice au développement.

— Le gouvernement rendra disponibles 28 000 places en garderie d'ici quatre ans.

— Dans le même but, le gouvernement offrira aux enfants de milieux défavorisés, en multipliant les projets, un accès à la maternelle dès l'âge de 4 ans.

Par ces deux actions, le gouvernement vise à faire passer à 90 %, d'ici cinq ans, la proportion d'enfants de 4 ans fréquentant des services d'éducation et d'accueil régis par l'État, tel que l'a recommandé le Conseil supérieur de l'éducation.

❑ Un soutien adapté à l'apprentissage

Au-delà de la prévention, nos jeunes doivent aussi pouvoir compter sur un accompagnement constant lorsqu'ils en ont besoin ainsi que sur une offre de solutions d'apprentissage adaptée.

Pour cette raison, le gouvernement portera une attention particulière au soutien en classe pour les enfants présentant des besoins particuliers ou des difficultés.

— À cet effet, les écoles primaires pourront compter sur plusieurs centaines de professionnels de plus pour soutenir et accompagner nos enfants lorsqu'ils en ont besoin.

❑ L'éducation universitaire

Afin de continuer à poser les jalons d'une société du savoir, le gouvernement désire maintenir et accroître l'accès à un enseignement supérieur de qualité pour tous.

Le gouvernement convie donc l'ensemble de la société québécoise à une vaste réflexion sur l'avenir de nos établissements d'enseignement supérieur, notamment leur rôle et leur mission d'enseignement, de recherche et de contribution à la société. Cette consultation des partenaires et de la population préparera le Sommet sur l'enseignement supérieur, annoncé pour le début de l'année 2013.

Favoriser la scolarisation de sa population et parier sur l'innovation pour générer, transmettre et diffuser le savoir s'avère, dans le contexte mondial actuel, un choix stratégique et un puissant moteur de développement économique et social pour le Québec.

❑ La participation de tous au marché du travail

Le Québec doit faire face à un vieillissement rapide de sa population et, par conséquent, à une diminution du nombre de personnes en âge de travailler. En plus de répondre à la rareté grandissante de main-d'œuvre, il nous faut développer les compétences des chômeurs et des travailleurs pour assurer une meilleure adéquation aux besoins du marché du travail

Nous devons ainsi favoriser une participation accrue au marché du travail de tous les Québécois, et particulièrement la clientèle des jeunes, des immigrants, des travailleurs expérimentés, des personnes handicapées et des prestataires de l'aide financière de dernier recours.

Maximiser l'intégration de ces personnes au marché du travail est un défi que le Québec doit relever, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

Il faudra aussi intensifier notre action en regard de la formation continue et de la formation de base, incluant l'alphabétisation, notamment auprès des travailleurs peu qualifiés. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a entamé des travaux pour proposer des actions à cet égard.

Enfin, la ministre du Travail et ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale présentera d'ici quelques mois de nouvelles orientations quant au soutien à apporter aux personnes en situation de pauvreté, notamment les personnes seules, afin de s'assurer qu'elles disposent des ressources minimales pour participer activement à la vie sociale et économique du Québec.

2.4.2 La politique nationale de la recherche et de l'innovation

Le gouvernement souhaite faire du Québec une des sociétés les plus innovantes du monde – une société consacrant au moins 3 % de son PIB aux investissements en recherche et développement.

À cette fin, il importe de mobiliser tous les acteurs du domaine pour l'avancement du savoir au Québec, pour en favoriser la diffusion et le partage. Il faut continuer à construire une société du savoir, et se donner ainsi les meilleurs moyens pour :

— mieux répondre à plusieurs enjeux sociaux, notamment celui du vieillissement de notre population;

— imaginer de nouvelles façons de vivre ensemble comme citoyens et de faire rayonner notre culture;

— faire en sorte que l'économie québécoise continue de croître en devenant toujours plus verte et plus durable.

❑ La politique

Le gouvernement annoncera prochainement une politique nationale de la recherche et de l'innovation.

— Elle visera l'adhésion des institutions d'enseignement, de la communauté scientifique, des intervenants socioéconomiques et des citoyens.

— Elle aura entre autres pour objectif de mettre en valeur les résultats de la recherche publique pour tous les Québécois.

Cette politique aidera quelque 78 000 étudiants, chercheurs et professeurs dont la recherche est une activité essentielle à s'inscrire et à participer aux réseaux mondiaux d'innovation, pour profiter de l'émergence de nouvelles connaissances.

Elle amènera les entreprises et les organismes privés et publics à participer davantage aux efforts de recherche et d'innovation, notamment en formant des partenariats directs avec les organismes de recherche.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie dévoilera ultérieurement les détails de la politique nationale de la recherche et de l'innovation.

2.4.3 Le développement du commerce extérieur et l'appui au libre-échange Canada–Union européenne

Pour assurer une croissance durable de notre économie, il est essentiel d'encourager les entreprises à miser sur les marchés extérieurs.

Le gouvernement entreprendra les actions nécessaires pour :

— développer des relations commerciales fondées sur une plus grande ouverture des marchés et la fluidité des biens et services;

— soutenir les entreprises dans leur démarche de diversification des marchés.

❑ Une participation active aux négociations Canada–Union européenne

Il importe de lever les entraves au commerce international, par l'intermédiaire des négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce ou d'accords régionaux bilatéraux de libre-échange, comme l'ALENA.

Depuis 20 ans, les gains escomptés grâce à l'ALENA sont en majorité réalisés. Le Québec doit maintenant trouver de nouvelles sources de croissance.

À ce titre, les négociations en vue d'un accord économique et commercial avec l'Union européenne et son bassin de 500 millions de consommateurs représentent une avenue intéressante pour nos entreprises.

C'est pour cette raison que le gouvernement du Québec participe activement aux négociations en vue de conclure rapidement un accord avec l'Union européenne.

❑ Un plan de développement du commerce extérieur

La concurrence de plus en plus féroce de la part des économies émergentes force le Québec à consolider sa place sur ses marchés traditionnels d'exportation, dont les États-Unis, et à mieux se positionner sur les nouveaux marchés.

Le Québec doit aussi pouvoir profiter de sa position stratégique sur le plan géographique afin d'être une place de choix pour les capitaux étrangers.

— Le Québec compte de nombreux atouts pour encourager les entreprises à s'installer ici, dont sa main-d'œuvre de qualité, ses infrastructures de recherche, son électricité propre à prix concurrentiel ainsi que sa proximité avec les États-Unis.

Le gouvernement entend mettre en œuvre un plan de développement du commerce extérieur, en vue d'attirer les investissements internationaux et de relancer les exportations.

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur annoncera ultérieurement le plan de développement du commerce extérieur.

L'importance des relations entre le Québec et les États-Unis

Dans le cadre de la plus récente édition de la revue d'analyse économique publiée par le Mouvement Desjardins, les auteurs ont dressé un portrait détaillé des relations qui unissent le Québec avec les États-Unis.

Les relations commerciales avec les États-Unis

Les relations commerciales qu'entretient le Québec avec les États-Unis sont d'une importance capitale. La proximité des États-Unis, plus particulièrement celle des marchés du nord-est américain, favorise les échanges commerciaux, alors que la taille de l'économie américaine en fait une destination de choix pour le Québec.

Au cours de la dernière décennie, l'éclatement de la bulle technologique, l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, une conjoncture économique fragile, le démantèlement de l'Accord sur les textiles et les vêtements ainsi que l'effondrement du marché immobilier ont contribué à ralentir les exportations québécoises à destination des États-Unis.

Les prochaines années s'avèrent toutefois plus prometteuses pour les exportations québécoises. Le renforcement graduel de l'économie américaine devrait favoriser les débouchés pour les exportations de biens et de services québécois. La volonté du Québec de conquérir de nouveaux marchés permettra de retourner à des niveaux d'exportations plus soutenus. Les auteurs considèrent que les États-Unis demeureront un partenaire privilégié du Québec.

Les défis sont toutefois de taille, en raison de la concurrence de plus en plus féroce en provenance des pays émergents et de la mise en place de mesures protectionnistes (*Buy American*, étiquetage obligatoire du pays d'origine, etc.). Les entreprises québécoises devront donc miser davantage sur l'augmentation de leur productivité, de manière à être plus compétitives face aux pays émergents, et sur l'exportation de produits et services distinctifs et innovateurs.

Les autres facettes des relations Québec–États-Unis

Nos relations avec les États-Unis ne sont pas seulement de nature économique. Le tourisme, les alliances entre les universités, les différents partenariats d'affaires, la sécurité et les investissements des deux côtés de la frontière constituent autant de façons de développer les liens entre le Québec et les États-Unis. Les questions énergétiques et environnementales sont par ailleurs indissociables de nos bonnes relations avec les États-Unis.

Source : DESJARDINS, *Perspective – Revue d'analyse économique, spécial Québec–États-Unis*, volume 22, automne 2012.

2.4.4 L'allègement réglementaire et administratif

La réglementation est essentielle afin de permettre au gouvernement d'assumer sa mission. Toutefois, le gouvernement doit s'assurer que les balises imposées aux entreprises ne sont pas une barrière à l'entrepreneuriat et aux investissements privés. Le respect de la réglementation doit également être le plus simple et le moins coûteux possible.

❑ Des recommandations à mettre en œuvre

Il importe donc de poursuivre les efforts consentis afin de diminuer le fardeau réglementaire et administratif des entreprises.

Le gouvernement mettra en œuvre les 63 recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative intitulé *Simplifier et mieux réglementer*.

Le gouvernement contribuera ainsi à réduire le fardeau imposé aux entreprises pour la réglementation et les formalités administratives s'y rattachant, et à développer un climat d'affaires plus favorable et plus compétitif.

Simplifier et mieux réglementer

Axe 1 : Mieux réglementer

Cinq recommandations concernant la révision de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

Axe 2 : Contenir le fardeau de la paperasserie

Cinq recommandations relatives à l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives.

Axe 3 : Propositions concrètes touchant toutes les entreprises

En tout, 44 recommandations concernant l'administration en ligne, l'administration de la fiscalité, la conformité aux exigences environnementales, les formalités administratives dans le domaine du travail et de la main-d'œuvre, la modernisation des exigences en matière de vente d'alcool ainsi que la livraison des services aux entreprises et la restructuration des aides gouvernementales.

Axe 4 : Faciliter le démarrage d'une entreprise

Neuf recommandations visant à simplifier l'inscription auprès des organismes gouvernementaux des entreprises en phase de démarrage et à améliorer l'accompagnement des entrepreneurs.

Source : GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SIMPLIFICATION RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE, *Simplifier et mieux réglementer*, [Rapport], décembre 2011.

CONCLUSION

Avec le budget 2013-2014, le gouvernement du Québec présente sa vision économique, fondée sur la stimulation et la promotion de l'investissement privé.

❑ Une conviction

La croissance des investissements privés assurera l'augmentation de la productivité, et donc du niveau de vie des Québécois. Les investissements privés favoriseront l'amélioration de notre compétitivité, et ainsi la reprise de nos exportations. Grâce aux investissements privés, nous pourrons davantage innover et améliorer la formation de la main-d'œuvre.

Les données présentées l'illustrent bien : le Québec n'a pas atteint son plein potentiel en matière d'investissements privés. Si les investissements privés avaient eu la même importance relative au Québec que dans l'ensemble du Canada, ils auraient été de 33,5 % plus élevés, soit de 10 milliards de dollars supérieurs au montant effectivement observé.

Le moment est propice pour agir : les entreprises ont reconstitué leurs réserves financières, et un « coup de pouce » peut les inciter à passer à l'action, dans un contexte économique international encore morose.

❑ Des initiatives majeures

Il est donc temps de bouger et à cette fin, le gouvernement engage des initiatives majeures.

— Le gouvernement met en vigueur immédiatement deux actions « coup de poing » pour stimuler rapidement les investissements, soit un nouveau congé fiscal de dix ans pour la réalisation des grands projets d'investissement, le C2I, ainsi que la prolongation et la bonification jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement.

— Le gouvernement offre de nouveaux outils pour soutenir sur le terrain les investissements privés, avec notamment la création d'un puissant organisme voué à cet appui, la Banque de développement économique du Québec.

— Le gouvernement annonce ses initiatives futures pour promouvoir les investissements privés dans les secteurs stratégiques de notre économie.

— Enfin, le gouvernement complète cette approche sectorielle par une approche structurelle, avec la définition de politiques et de stratégies d'ensemble annoncées pour les prochains mois.

Convaincu que l'investissement privé est la clé de notre prospérité future, le gouvernement mobilise ainsi les moyens nécessaires pour que cette prospérité soit au rendez-vous des Québécois. Cette action résolue en faveur de l'investissement sera effectuée dans une économie au climat d'affaires assaini, respectant l'exigence d'intégrité dont le gouvernement a fait sa priorité absolue.